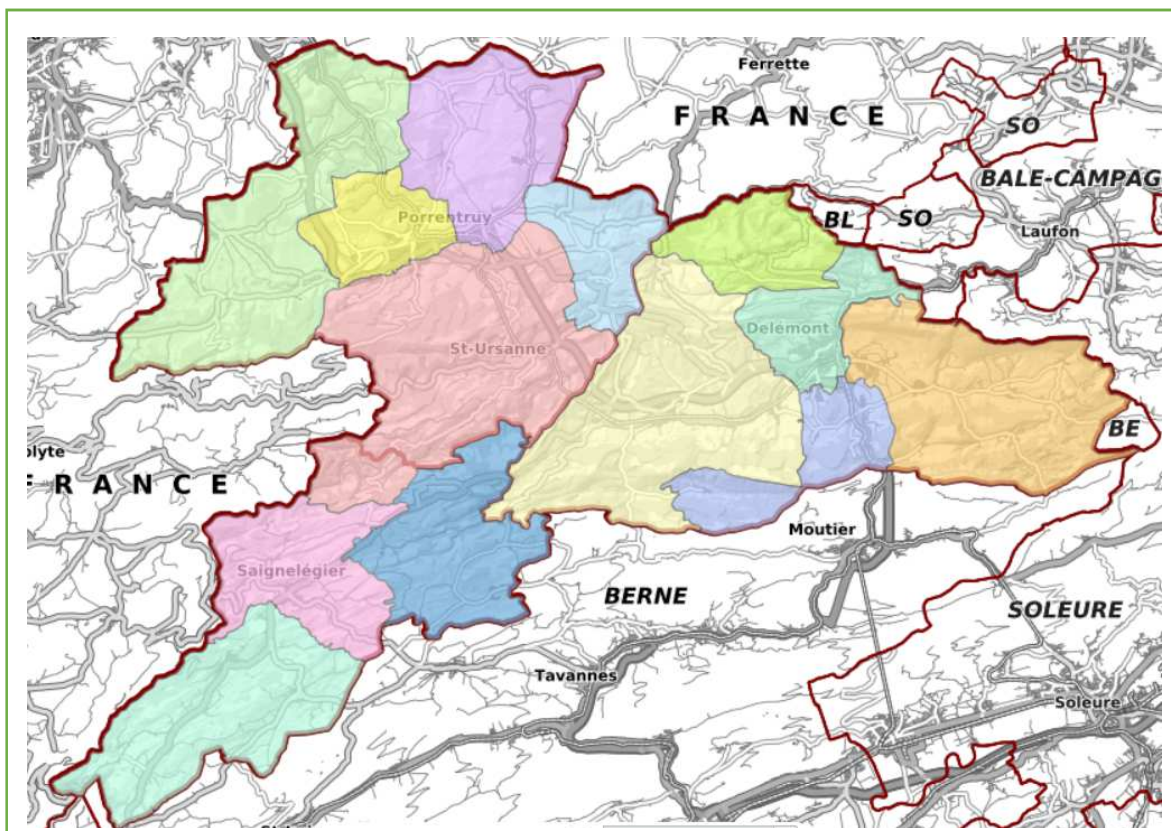


Triages forestiers restructurés

Bilan de la mise en place des nouveaux triages forestiers



Date :29.12.2016

Version : définitive

Office de l'Environnement
Domaine Forêts et Dangers naturels

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

Sommaire

1	Introduction	4
2	Objectifs et méthode	5
3	Vue d'ensemble des triages forestiers actuels.....	6
4	Principaux résultats du sondage d'opinion	10
4.1	Résultats généraux	10
4.1.1	Agrandissement des triages – appréciation générale	10
4.1.2	Gardes forestiers de triage.....	12
4.1.3	Equipes de triage (forestiers-bûcherons).....	15
4.1.4	Collaboration entre partenaires	15
4.1.5	Positionnement stratégique des acteurs.....	18
4.2	Approfondissement	20
4.2.1	Production de bois	20
4.2.2	Entretien des autres fonctions de la forêt	22
4.2.3	Tâches administratives et étatiques, relations avec l'Office de l'environnement ...	25
5	Interprétation des résultats et commentaires	27
6	Éléments à améliorer aux yeux des sondés	29
7	Vision sur les structures adéquates à terme.....	30
8	Conclusions et recommandations.....	31
9	Bibliographie	32
	Annexe 1 : questionnaire écrit	33
	Annexe 2 : Tableau synoptique des triages forestiers actuels	39

Liste des tableaux

Tab. 1 :	Destinataires des questionnaires et taux de participation au sondage.....	5
Tab. 2 :	Situation des équipes de triage	9

Liste des figures

Fig. 1 :	Situation actuelle des triages forestiers.....	7
Fig. 2 :	Surface forestière des triages jurassiens	8
Fig. 3 :	Surface et quotité par garde forestier selon les types de triages.....	8
Fig. 4 :	Perception générale des agrandissements de triages	10
Fig. 5 :	Perception des avantages procurés par un agrandissement des triages	11

Fig. 6 : Charge de travail des gardes forestiers	13
Fig. 7 : Collaboration entre les gardes forestiers dans le triage.....	13
Fig. 8 : Perception des avantages des équipes de gardes forestiers	14
Fig. 9 : Equipes de triage.....	15
Fig. 10 : Collaboration entre les partenaires	16
Fig. 11 : Appréciation de l'impact d'une collaboration plus poussée entre propriétaires sur l'exploitation .	17
Fig. 12 : Positionnement stratégique des acteurs	18
Fig. 13 : Mesures d'amélioration possibles	19
Fig. 14 : Impacts des agrandissements de triages sur la récolte de bois	21
Fig. 15 : Impacts des agrandissements de triages sur les soins aux jeunes forêts	21
Fig. 16 : Impacts des agrandissements de triages sur l'entretien de la desserte	22
Fig. 17 : Impacts des agrandissements de triages sur les projets de biodiversité en forêt	23
Fig. 18 : Impacts des agrandissements de triages sur la gestion des forêts protectrices	23
Fig. 19 : Impacts des agrandissements de triages sur la gestion de la fonction sociale	24
Fig. 20 : Impacts des agrandissements de triages sur la gestion administrative et les contacts avec ENV ..	25
Fig. 21 : Impacts des agrandissements de triages sur les tâches étatiques.....	26

Réalisation

Mélanie Oriet, cheffe de projet, bureau EcoEng Sàrl



Collaborateurs techniques ayant travaillé sur le projet : Guillaume Schaller, Noëmi Brüggemann (stagiaire)

Illustration de couverture : carte des triages JU 2016

1 Introduction

Vers le milieu des années 2000, soit quelques années après l'ouragan Lothar qui a fortement impacté le marché des bois et amorcé un recul marqué de l'exploitation forestière dans le canton, plusieurs triages forestiers jurassiens se sont trouvés confrontés à un problème de vacance de leur poste de garde forestier de triage.

Compte tenu de la pression croissante sur les comptes forestiers des propriétaires publics, les acteurs concernés se sont alors proposés de mener une réflexion sur l'évolution des structures de la propriété forestière dans le canton. Pour ce faire, un groupe de travail dénommé « Avenir des triages » s'est constitué en 2005. Il a été chargé de faire des propositions de mesures de rationalisation et de restructuration, afin d'améliorer le résultat financier des propriétaires et de trouver une solution pour les triages dont les postes de garde forestier étaient vacants.

Après avoir analysé la situation actuelle et évalué plusieurs variantes, le groupe de travail est parvenu à la conclusion que la meilleure solution consistait en des regroupements de plusieurs triages, débouchant ainsi sur la constitution de plus grandes entités territoriales, dotées de plusieurs gardes forestiers de triage. Plus concrètement, la proposition du groupe de travail comportait 9 grands triages employant 22 gardes forestiers, à chacun desquels revenait la gestion de 8'000 à 10'000 m³ en moyenne. Le triage des Forêts domaniales, déjà constituées en une seule unité de gestion de plus de 10'000 m³, n'était pas inclus dans l'étude.

Depuis la publication des conclusions du groupe de travail et en l'espace d'une décennie, le paysage des triages forestiers jurassiens a connu de nombreux changements et se présente aujourd'hui sous un jour complètement différent de celui de 2005. A la faveur des fusions de communes et de nouveaux cas de vacance de poste, plusieurs restructurations ont eu lieu dans les triages forestiers jurassiens et leur nombre a été réduit de moitié, passant de 29 en 2006 à 14 en 2016. Ces restructurations ont pris la forme de fusions de triages dans la majorité des cas mais certaines ont été induites par la dissolution d'un triage forestier.

S'agissant du nombre des gardes forestiers de triage, le nombre de postes à plein temps est passé de 29¹ en 2006 à 20.5 en 2016, soit une réduction de près d'un tiers des postes, générant une économie annuelle de l'ordre du million de francs pour l'économie forestière jurassienne.

Le volume de travail des gardes forestiers de triage a donc clairement augmenté. Ces restructurations ont cependant eu d'autres conséquences. Dans les triages dotés de plusieurs gardes forestiers, une nouvelle organisation a dû être mise en place, impliquant une plus grande collaboration entre ceux-ci. Les propriétaires, pour leur part, se sont retrouvés dans de plus grandes entités regroupant davantage de partenaires. Les responsabilités des autorités des triages et leur travail de coordination se sont également accrus du fait de l'agrandissement des structures.

Près de dix ans après les premières réorganisations de triages, l'Office de l'environnement a voulu établir le bilan de la mise en place de ces nouvelles entités. Outre l'économie financière engendrée par ces restructurations, il importe en effet de connaître, de la manière la plus précise et objective possible, le degré de satisfaction que donnent ces nouvelles structures.

Pour ce faire, l'Office de l'environnement a mené une analyse basée sur une enquête auprès des différents acteurs de ces nouveaux triages. Le présent rapport en présente les principaux résultats et enseignements.

¹ Nombre théorique en 2006 ; nombre effectif, compte tenu des postes vacants : 25.

2 Objectifs et méthode

L'analyse a pour but de dresser le bilan des changements intervenus à la suite de la mise en place des nouvelles entités, que ce soit en termes de personnel (y compris équipes de triage), de volume de travail des gardes, d'organisation du travail au sein des triages ou encore de gouvernance de ces nouveaux triages.

L'analyse doit ensuite permettre d'apprécier la perception des avantages et inconvénients des nouveaux triages par les principaux acteurs concernés que sont les propriétaires partenaires de ces triages, les autorités de ces triages et les gardes forestiers de triage.

Pour ce faire, un sondage d'opinion a été mené en deux temps.

Dans un premier temps, un **questionnaire anonyme** a été adressé (accompagné d'une enveloppe préaffranchie) à un total de 75 participant-e-s, se répartissant comme suit :

- Propriétaires partenaires des triages restructurés : 50 questionnaires adressés aux autorités exécutives des 50 partenaires concernés.
- Gardes forestiers des triages restructurés : 15 questionnaires envoyés personnellement à chacun des 15 gardes forestiers concernés.
- Président-e-s des triages concernés : 8 questionnaires envoyés personnellement à chacun-e des 8 président-e-s concerné-e-s.
- Associations ForêtJura et AJPF (Association jurassienne du personnel forestier) : 2 questionnaires envoyés auprès des secrétariats de ces deux associations.

Les acteurs des triages n'ayant pas connu de restructuration au cours des dix dernières années n'ont donc pas été intégrés à cette enquête.

Le questionnaire, figurant en annexe, a été validé par l'Office de l'environnement avant son envoi aux personnes sondées. Il a été conçu au moyen de questions à choix multiples, de manière à faciliter la mise en valeur des réponses. Aucun traitement statistique n'a en revanche été effectué. Les questions abordent différents thèmes spécifiques liés à l'évolution des triages : qualité et coût des prestations, volume / organisation / spécialisation du travail des gardes forestiers, collaboration entre les partenaires, équipes de triage, conditions-cadre, etc. Un délai de réponse d'un mois a été accordé, au terme duquel le taux de retour des questionnaires avoisinait 50%. Il a alors été décidé d'effectuer un rappel par l'intermédiaire d'un courriel adressé aux président-e-s et gardes forestiers de triage. Après un délai supplémentaire d'un mois, le taux de participation a finalement atteint 68% et se présente comme suit :

Groupes cibles	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de réponses reçues	Taux de participation
Propriétaires	50	30	60%
Gardes forestiers de triage	15	15	100%
Président-e-s de triage	8	6	75%
Associations	2	0	0%
Total	75	51	68%

Tab. 1 : Destinataires des questionnaires et taux de participation au sondage

Dans un second temps, un échantillonnage de 8 participants au sondage écrit a été sélectionné. Ces derniers ont été conviés par l'expert externe à prendre part à un **entretien bilatéral**. Son but était d'approfondir les thématiques traitées dans le questionnaire et d'éventuellement aborder d'autres points n'apparaissant pas dans le questionnaire, le tout dans une discussion ouverte permettant aux personnes interviewées d'exprimer librement leur opinion. Un questionnaire servant de fil rouge à l'entretien a cependant été conçu et validé par l'Office de l'environnement. L'échantillonnage a été sélectionné de manière à ce que tous les triages restructurés et tous les groupes cibles (2 communes, 1 bourgeoisie, 1 président de triage, 2 gardes forestiers, 2 associations) soient représentés. Toutes les

personnes de l'échantillon ont accepté de prendre part à cet entretien. Les deux associations ont librement désigné leur(s) représentant(s).

Les principaux résultats du questionnaire écrit sont présentés et commentés dans la suite du rapport, tandis que les résultats complets, illustrés de nombreux graphiques, sont consignés dans une base de données séparée. Les avis exprimés lors des entretiens ne font pas l'objet d'une présentation pour elle-même dans le présent rapport mais ils sont intégrés dans les commentaires et les interprétations des résultats du questionnaire écrit, auxquels ils apportent différents éclairages.

Finalement, le rapport expose quelques réflexions d'ordre général sur la structure et l'organisation de la propriété forestière dans le canton et émet quelques idées pour l'évolution de cette dernière.

3 Vue d'ensemble des triages forestiers actuels

Comme mentionné en introduction, l'organisation territoriale de la propriété forestière dans le canton du Jura a connu d'importants changements en 10 ans, passant de 29 à 14 triages forestiers. Les restructurations qui se sont opérées sont de deux types :

- Fusion de plusieurs triages,
- Agrandissement de triages.

Les cas des **fusions de triages**, au nombre de six, sont les suivants (par ordre chronologique) :

- Triage Terridoubs : regroupement de 4 triages ; année d'entrée en fonction : 2008 ;
- Triage Franches-Montagnes Ouest : regroupement de 2 triages ; année d'entrée en fonction : 2009 ;
- Triage Rangiers-Sorne : regroupement de 4 triages ; année d'entrée en fonction : 2010 ;
- Triage Ajoie-Ouest : regroupement de 3 triages ; année d'entrée en fonction : 2012 ;
- Triage Les Chênes : regroupement de 2 triages ; année d'entrée en fonction : 2012 ;
- Triage Val Terbi : regroupement de 3 triages et mis en commun de la gestion des forêts des partenaires (« pot commun ») ; année d'entrée en fonction : 2013.

Les éléments déclencheurs à l'origine de ces fusions de triages sont, en premier lieu, la **vacance au poste de garde forestier de triage**, due à des départs en retraite, des changements d'emploi ou des licenciements. Compte tenu de l'obligation légale de disposer au minimum d'un garde forestier de triage à plein temps, les triages concernés par les postes vacants n'avaient théoriquement que deux options à disposition : réengager un garde forestier ou fusionner avec un ou plusieurs triages voisins.

Autre élément déclencheur important, plusieurs **fusions de communes** portaient sur des périmètres à cheval sur 2 triages ou plus. Les fusions de triages anticipées ou simultanées aux fusions de communes ont ainsi permis d'intégrer entièrement les nouvelles entités communales et d'éviter des situations peu pratiques où un propriétaire ferait partie de plusieurs triages. Relevons toutefois que cette situation existe aujourd'hui dans un cas, celui de la commune mixte de Haute-Sorne, dont la bourgeoisie de Soulce est restée intégrée au triage de La Cendre, tandis que les autres bourgeoisies administrées par la commune se trouvent dans le triage de Rangiers-Sorne.

Second type de restructuration examiné ici, les **agrandissements de triages** réalisés dans le canton du Jura ces dernières années sont au nombre de deux, à savoir :

- Triage Vorbourg : adjonction de deux partenaires ;
- Triage Haut-Plateau : adjonction d'un partenaire.

Ces deux cas résultent de la dissolution d'un triage forestier suite au départ en retraite de son garde forestier. Le triage ne souhaitant plus assumer la charge d'un poste de garde

forestier à plein temps, ses partenaires ont alors décidé de le dissoudre et de rejoindre les triages les plus proches.

A ce sujet, il convient ici de relever le **faible nombre des cas d'agrandissements de triages**. Dans les différents processus initiés pour résoudre des problèmes de vacance ou anticiper des fusions de communes à cheval sur plusieurs triages, la très grande majorité des partenaires de ces triages a en effet préféré la fusion de triages à l'option consistant en une redistribution complète des partenaires dans de nouveaux groupements de taille optimisée. Il semble que les partenaires ne souhaitent pas défaire les anciennes communautés mais plutôt les perpétuer au sein d'entités plus larges. La fusion des triages représentait, de ce fait, une étape moins difficile à franchir, car elle permettait à tous les partenaires de l'ancien triage de rester ensemble au sein de la nouvelle grande structure.

Pour terminer ce survol des restructurations, mentionnons encore que deux cas de fusions de triages revêtent un caractère hybride puisqu'ils comportent aussi, en quelque sorte, un volet « agrandissement » : le triage Rangiers-Sorne résulte de la fusion de 4 triages, auxquels s'est ajoutée la bourgeoisie de Bourrignon, antérieurement gérée par le personnel des Forêts domaniales. Quant au triage Val Terbi, issu de la fusion de 3 triages, il a aussi eu l'opportunité d'intégrer l'un des partenaires du triage qui s'est dissout (voir ci-dessus).

Au final, sur les 14 triages forestiers actuels, 6 sont issus d'une fusion de triages, 2 ont connu un agrandissement et 6 n'ont pas connu de modification de leur périmètre au cours des 10 dernières années.

Parmi les 6 triages n'ayant pas connu de restructuration de leur périmètre, plusieurs ont cependant vu leur nombre de partenaires se réduire sous l'effet des fusions de communes à l'intérieur du périmètre du triage. Il s'agit du triage La Baroche, qui est passé de 5 partenaires à un seul, du triage Doubs-Plateau, qui est passé de 5 à 3 partenaires, et du triage La Courtine, qui est passé de 6 à 5 partenaires.

Les quelques graphiques qui suivent illustrent l'importance des différents types de triages selon différents angles de vue.

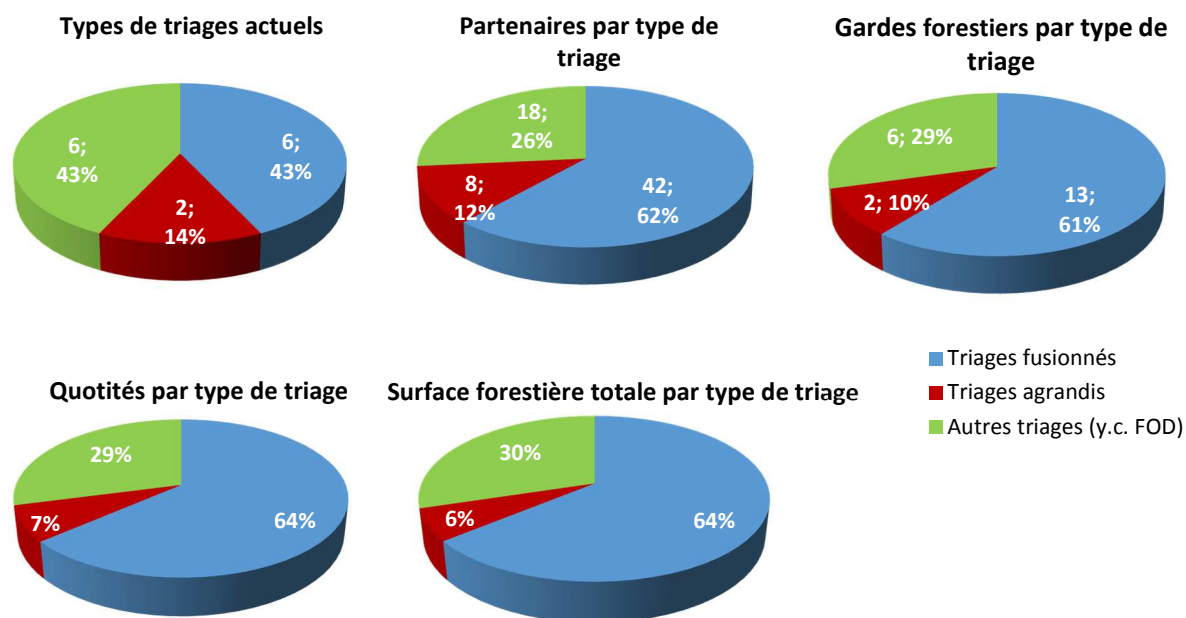


Fig. 1 : Situation actuelle des triages forestiers

On constate ainsi que les triages fusionnés occupent une place prépondérante aujourd'hui dans le paysage des triages forestiers jurassiens. Bien que le rapport entre leur nombre et celui des autres triages soit équilibré, ils englobent une grande part des propriétaires partenaires d'un triage (62%) et occupent également la majeure partie des gardes forestiers (61%). Ils représentent en outre près de deux tiers de la surface forestière totale et des quotités des propriétaires partenaires.

Avec ces différentes restructurations de triages mises en œuvre entre 2008 et 2013, la concrétisation de l'objectif des autorités cantonales, inscrit dans le Plan directeur cantonal des forêts de 2013 (RCJU 2013) et visant à la constitution de triages d'au moins 2'500 ha, est en bonne voie, puisque 8 triages sur 14 atteignent ou dépassent largement cette grandeur-cible (Fig. 2).

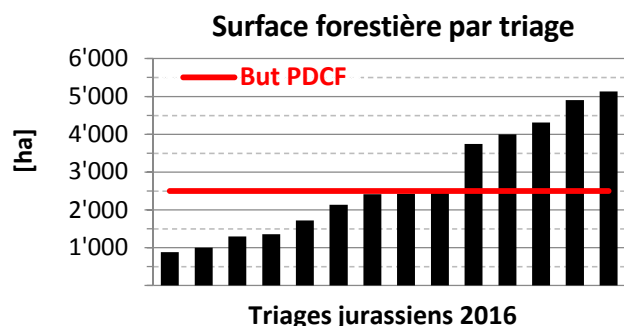


Fig. 2 : Surface forestière des triages jurassiens

Ces restructurations se sont toutefois opérées au prix d'importants efforts de la part du personnel des triages puisque 8.5 postes de gardes forestiers ont été supprimés en 10 ans, ce qui correspond à presque le tiers de l'effectif théorique de 2005 (abstraction faite des postes vacants). Cette rationalisation a eu pour effet d'augmenter la surface de forêt gérée par garde forestier et, partant, le volume de bois exploitable (quotité des partenaires). A ce jour, les valeurs minimales, maximales et moyennes relevées dans les différents types de triages, tant du point de vue de la surface forestière que des quotités, se présentent comme suit :

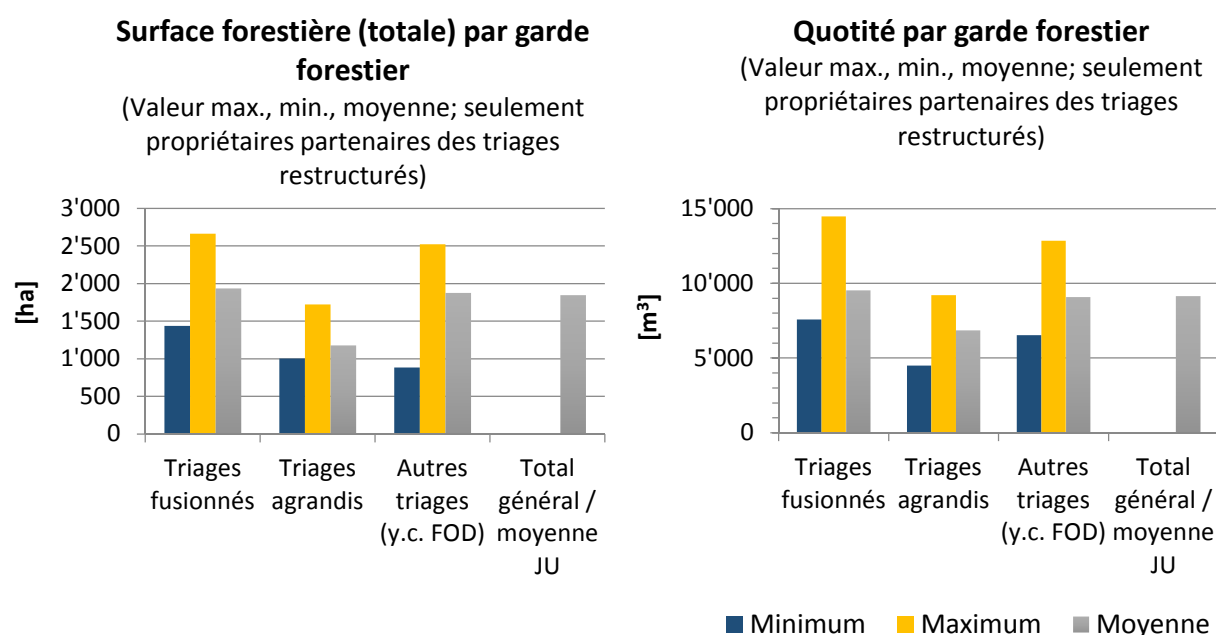


Fig. 3 : Surface et quotité par garde forestier selon les types de triages

Si les deux cas d'agrandissements de triages sont assez différents l'un de l'autre et n'autorisent pas une appréciation globale, il ressort en revanche assez nettement des deux graphiques ci-dessus que ce sont les triages fusionnés qui atteignent les valeurs les plus élevées. Pour autant ils ne surpassent pas de beaucoup les valeurs obtenues pour la catégorie des autres triages. Cela s'explique simplement par le fait que les fusions de triages ont concernés d'anciens triages qui pouvaient, pour la plupart, être qualifiés de petits. C'est précisément pour cette raison que les partenaires de ces triages ont préféré l'option d'une fusion de triages leur permettant de rationaliser leur structure. A l'inverse, la catégorie des

autres triages n'ayant pas connu une restructuration de leur périmètre compte plusieurs triages considérés comme grands (voir notamment les triages des Franches-Montagnes) et pour lesquels il n'existait pas de potentiel de rationalisation au niveau structurel.

La surface et la quotité par garde forestier ne suffisent toutefois pas à prendre la pleine mesure des efforts de rationalisation déployés dans les triages. D'une part, la quotité ne reflète pas la réalité des exploitations. Celles-ci sont dictées d'abord par le marché du bois et le niveau des prix, mais ensuite et aussi par la disponibilité des ressources humaines. Plus la quotité par garde forestier est élevée, plus grande est la probabilité qu'elle ne puisse être totalement exploitée. Il existe cependant une convergence de ces deux facteurs actuellement, puisque les exploitations reculent en raison de la baisse de la demande et des prix. L'on peut dire, en ce sens, que la rationalisation des postes de garde forestier de triage a quelque part obéi aux contingences économiques et que **les effectifs se sont adaptés à l'évolution défavorable dans le domaine du marché des bois.**

D'autre part, si l'exploitation forestière constitue toujours l'activité majeure des propriétaires et des triages forestiers, il ne faut pas omettre que certains d'entre eux se distinguent par l'importance de leurs activités annexes à l'exploitation forestière, qui peuvent même s'avérer plus rémunératrices que cette dernière. Parmi les activités connues accomplies par le personnel des triages, citons notamment les prestations en faveur d'autres services communaux (pâturages, voirie, bâtiments, etc.), l'enseignement, les travaux pour tiers dans le domaine de la commercialisation des bois ou des dangers naturels, etc. Dans certains triages où les coûts fixes liés aux charges salariales des gardes forestiers sont devenus difficiles à couvrir, ces derniers « mettent la main à la pâte » en effectuant eux-mêmes des soins cultureux subventionnés, notamment.

Cette diversification des activités des gardes forestiers témoigne d'une bonne capacité d'adaptation et démontre que **d'autres modèles d'organisation que l'agrandissement des structures sont tout à fait possibles dans le canton**, même s'ils n'offrent pas les avantages des triages à plusieurs gardes forestiers, tels que notamment la suppléance, l'émulation ou encore la spécialisation.

Si les restructurations des triages ont entraîné la suppression de postes de garde forestier, elles ont aussi permis de **maintenir des emplois de forestier-bûcheron dans les équipes de triage** existantes. En effet, plusieurs anciens triages disposaient d'une équipe dont la pérennité n'était pas assurée dans la configuration de l'ancienne structure qui employait ce personnel d'exploitation. La pérennisation des équipes existantes, et tout particulièrement celle des places d'apprentissage dans ces équipes, a joué un rôle important dans la motivation des acteurs à agrandir leur structure par le biais d'une fusion de triages. Le tableau ci-dessous dresse la situation d'avant et d'après les fusions en matière d'équipe de triage.

<i>Ancien triage ayant employé l'équipe</i>	<i>Nouveau triage ayant repris l'équipe</i>	<i>Nombre de triages ayant participé à la fusion</i>
Noir Bois	Rangiers-Sorne	4 (+ 1 partenaire)
Les Foyards	Les Chênes (La fusion des 2 triages a entraîné la fusion des 2 équipes des anciens triages.)	2
Les Etangs		
Basse Allaine	Ajoie Ouest	3

Tab. 2 : Situation des équipes de triage

Pour en venir à présent aux partenaires des triages, force est de constater que la restructuration des triages à l'échelle géographique, débouchant sur la constitution de grands triages avec davantage de partenaires, n'a pas entraîné, à une exception près, une plus forte **intégration de la gestion des forêts à l'intérieur des triages**. Les efforts déployés pour réunir un plus grand nombre de partenaires dans un même triage ont même

été parfois conséquents et la recherche du plus petit dénominateur commun a même nécessité, dans un cas, l'abandon de la collaboration antérieurement développée dans les anciens triages en matière d'exécution des travaux forestiers courants.

Les causes des difficultés à intensifier la collaboration entre partenaires au sein des grands triages sont sans doute multiples mais le **manque de confiance entre nouveaux partenaires**, peu familiers les uns des autres en matière de gestion forestière, y joue très probablement un rôle de premier plan. L'exception précédemment mentionnée semble bien confirmer la règle puisque le cas en question est celui du nouveau triage Val Terbi, dont les partenaires ont décidé de centraliser la gestion de leurs forêts au niveau du triage et d'en faire une entité économique axée sur le profit. Or, cette organisation en « pot commun » existait déjà dans l'un des anciens triages où elle avait réussi à faire ses preuves. C'est donc l'efficacité du modèle d'organisation, conjuguée à la capacité de le vulgariser aux autres nouveaux membres du triage Val Terbi, qui a primé sur le manque de confiance et qui a permis de les convaincre d'adhérer au pot commun, malgré l'absence de toute collaboration antérieure dans le domaine forestier.

4 Principaux résultats du sondage d'opinion

Le présent chapitre fait état des résultats obtenus auprès de 51 personnes sondées au moyen du questionnaire écrit (voir Tab. 1, p. 5). Le sous-chapitre « Résultats généraux » (4.1.) fait état des résultats globaux regroupés par thème. Le sous-chapitre « Approfondissement » (4.2) va plus loin et focalise l'attention sur les principales activités effectuées au sein de triages, pour mettre en évidence l'opinion des sondés quant à l'impact de la nouvelle organisation sur l'accomplissement de ces différentes tâches.

4.1 Résultats généraux

4.1.1 Agrandissement des triages – appréciation générale

De manière générale, il ressort de la figure 4 ci-dessous que les 3 groupes cibles ont une perception assez variable de l'agrandissement des triages.

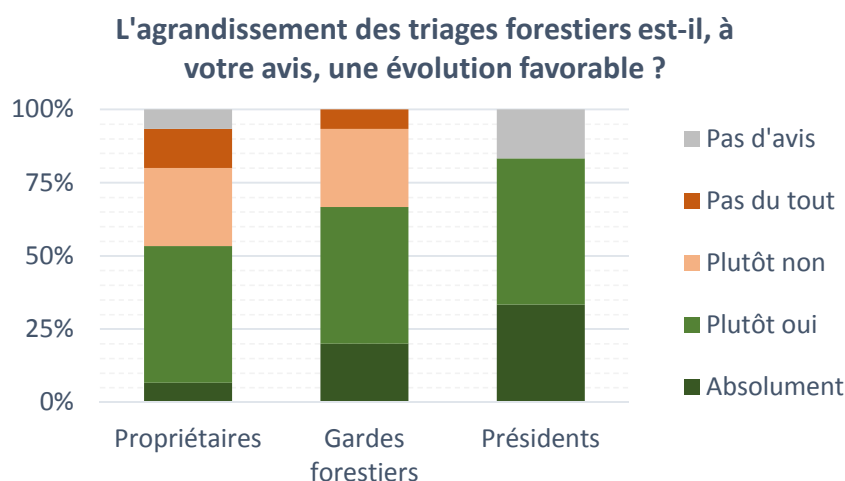


Fig. 4 : Perception générale des agrandissements de triages

Presque tous les président-e-s de triage pensent que l'agrandissement des triages est une évolution plutôt favorable, voire clairement favorable. Cet avis généralement favorable est représenté chez deux tiers des gardes forestiers. En revanche, les avis sont plus nuancés chez les propriétaires partenaires de ces triages restructurés, dont la moitié seulement considère l'agrandissement des triages comme une évolution favorable.

Partagez-vous l'avis selon lequel l'agrandissement des triages apporte les avantages suivants?

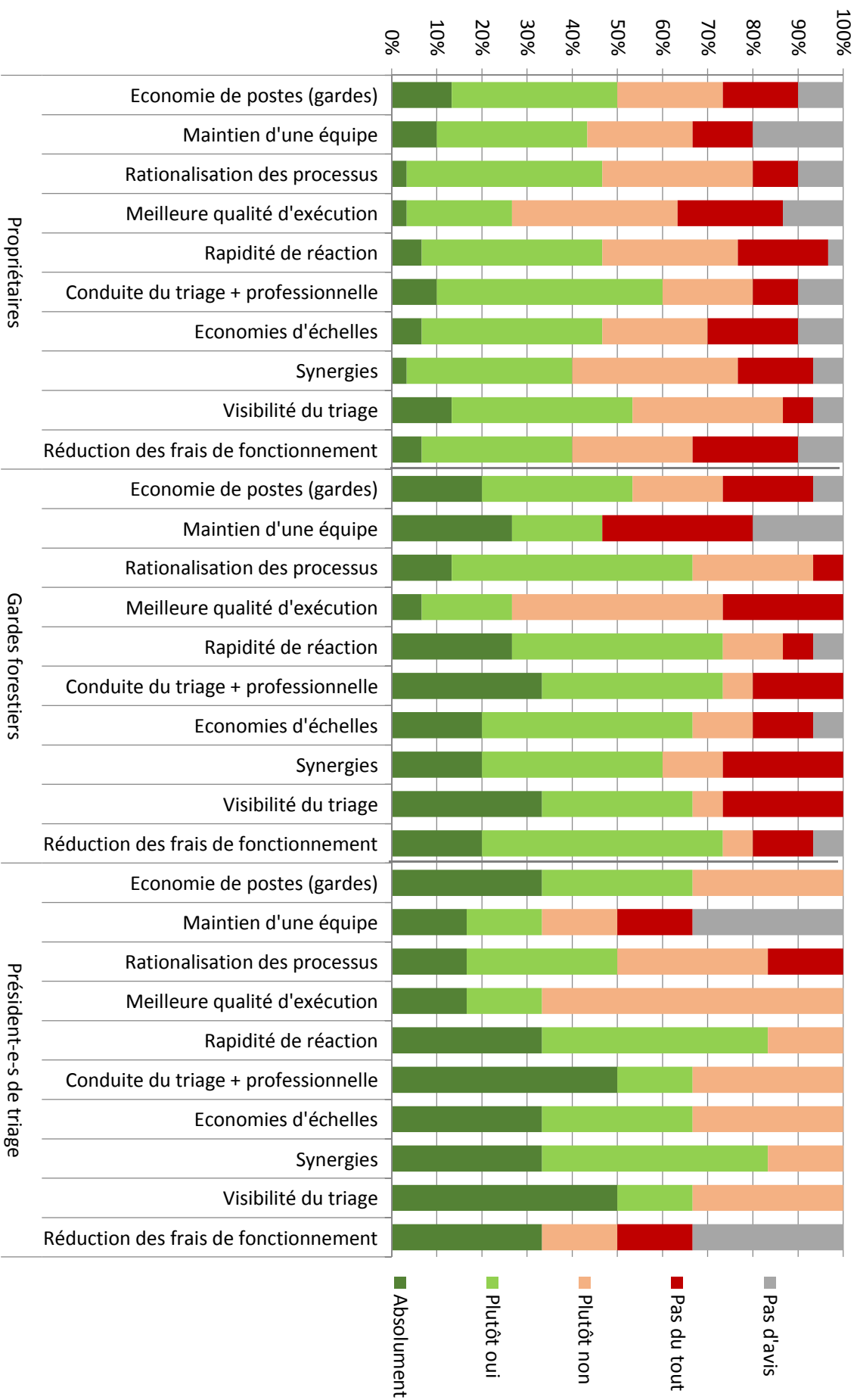


Fig. 5 : Perception des avantages procurés par un agrandissement des triages

Cette appréciation générale de la figure 4 est, sans surprise, confirmée par les résultats obtenus concernant la perception des différents avantages que peuvent, ou non, procurer les agrandissements de triages (Fig. 5). Ce sont à nouveau les président-e-s de triage qui semblent les plus convaincus (taux les plus élevés de réponses « absolument »), et ce par un plus grand nombre d'avantages cités. Ils sont suivis de près par les gardes forestiers de triage, qui ont des avis un peu moins tranchés (davantage de réponses « plutôt oui ») mais qui adhèrent un peu plus largement (réponses « absolument » et « plutôt oui » confondues) à un plus grand nombre d'avantages cités.

Chez les **président-e-s de triages**, les arguments qui remportent le plus d'adhésion sont :

- Rapidité de réaction,
- Professionnalisation de la conduite du triage,
- Synergies découlant d'une collaboration plus forte entre partenaires,
- Visibilité du triage vis-à-vis de l'extérieur.

Comme mentionné précédemment, les **gardes forestiers** adhèrent assez largement (60 à 70% de réponses « absolument » et « plutôt oui ») à la plupart des arguments, à l'exception des points suivants, plus nuancés :

- Economies de postes de garde forestier : à peine un peu plus de la moitié d'entre eux y voient plutôt un avantage des agrandissements de triages ;
- Maintien d'une équipe : un peu moins de la moitié des gardes forestiers y voient plutôt un avantage procuré par les agrandissements de triages mais plus de 30% ne partagent pas du tout cet avis ;
- Meilleure qualité d'exécution des travaux en forêt : moins de 30% des gardes forestiers estiment qu'il s'agit plutôt d'un avantage qu'offrent les agrandissements de triage.

Les **propriétaires** semblent, en revanche, plus sceptiques, puisqu'ils sont très peu (souvent moins de 10%) à avoir des avis favorables tranchés et que le taux moyen d'adhésion (réponses « absolument » et « plutôt oui » confondues) atteint bien souvent péniblement les 50%. Les avantages cités qui remportent la plus grande adhésion sont, dans l'ordre :

- Professionnalisation de la conduite du triage,
- Visibilité du triage vis-à-vis de l'extérieur,
- Economies de postes de garde forestier.

On relèvera encore que le taux des abstentions (« pas d'avis ») est assez faible (env. 10% en moyenne).

4.1.2 Gardes forestiers de triage

Les questions se rapportant aux gardes forestiers de triage portaient sur l'évolution de la charge de travail dans les triages restructurés, les équipes de plusieurs gardes au sein d'un même grand triage et la collaboration entre eux, de même que la spécialisation des tâches au sein des grands triages à plusieurs gardes forestiers.

S'agissant de la charge de travail des gardes forestiers dans les triages restructurés (Fig. 6, p. 13), il existe à nouveau ici une différence d'appréciation entre les groupes cibles. La grande majorité des gardes forestiers concernés (75% env.) considère la charge de travail comme étant élevée, voire trop importante.

Ce taux s'abaisse chez les propriétaires mais reste néanmoins assez conséquent, puisque 40% d'entre eux estiment aussi que la charge de travail des gardes est élevée (27%), voire trop importante (14%). Les avis sont cependant partagés puisqu'env. 40% des propriétaires également la trouvent supportable, voire pas assez importante pour une petite minorité de sondés.

Les avis sont aussi nuancés chez les président-e-s de triage, dont la moitié estime que la charge de travail des gardes forestiers est trop importante. Un tiers d'entre eux n'a cependant pas exprimé d'avis à ce sujet, ce qui peut paraître surprenant venant des représentants des employeurs.

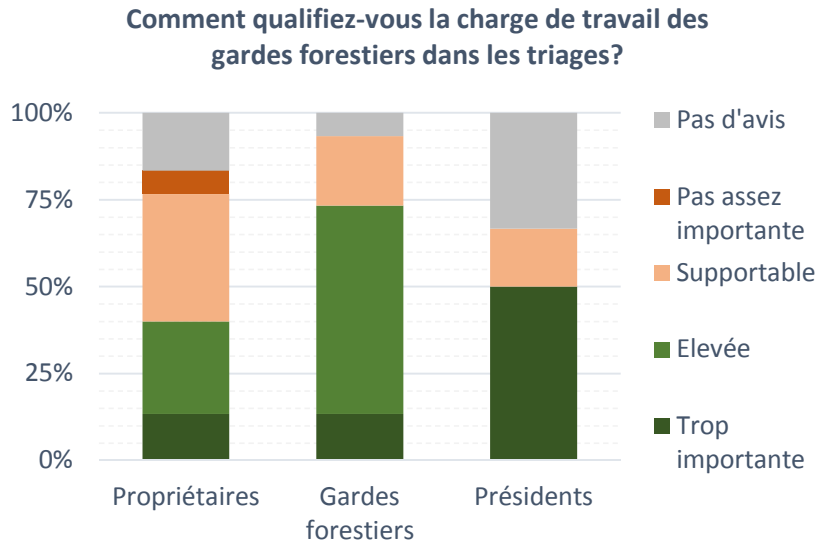


Fig. 6 : Charge de travail des gardes forestiers

Une minorité des triages restructurés n'emploie qu'un seul garde forestier et n'a donc pas expérimenté la collaboration entre plusieurs gardes forestiers au sein d'un même triage, ce qui peut en partie expliquer le taux des réponses « pas d'avis » à la question relative à cette collaboration entre gardes forestiers (Fig. 7).

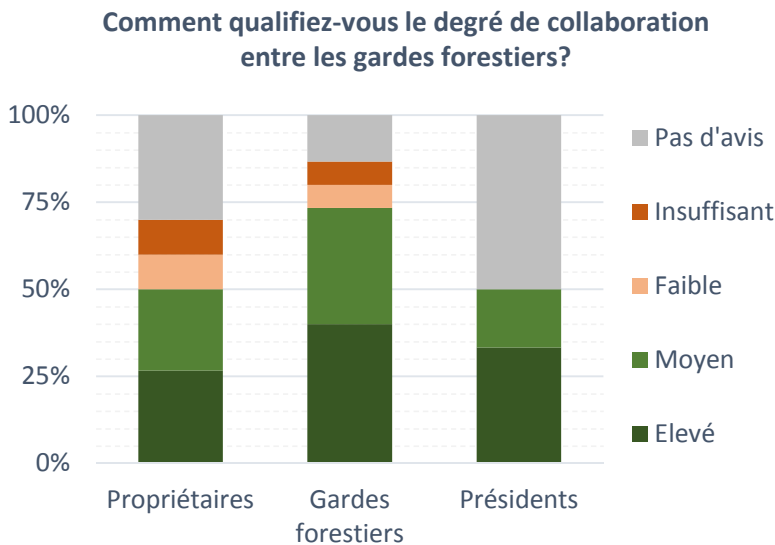


Fig. 7 : Collaboration entre les gardes forestiers dans le triage

Les autres réponses obtenues suggèrent, pour leur part, qu'env. la moitié des propriétaires et des président-e-s de triage juge le degré de collaboration entre gardes forestiers moyen à élevé. Ce taux approche 75% chez les gardes forestiers de triage. Relevons tout de même qu'une minorité de propriétaires et de gardes forestiers estime qu'elle est faible, voire insuffisante.

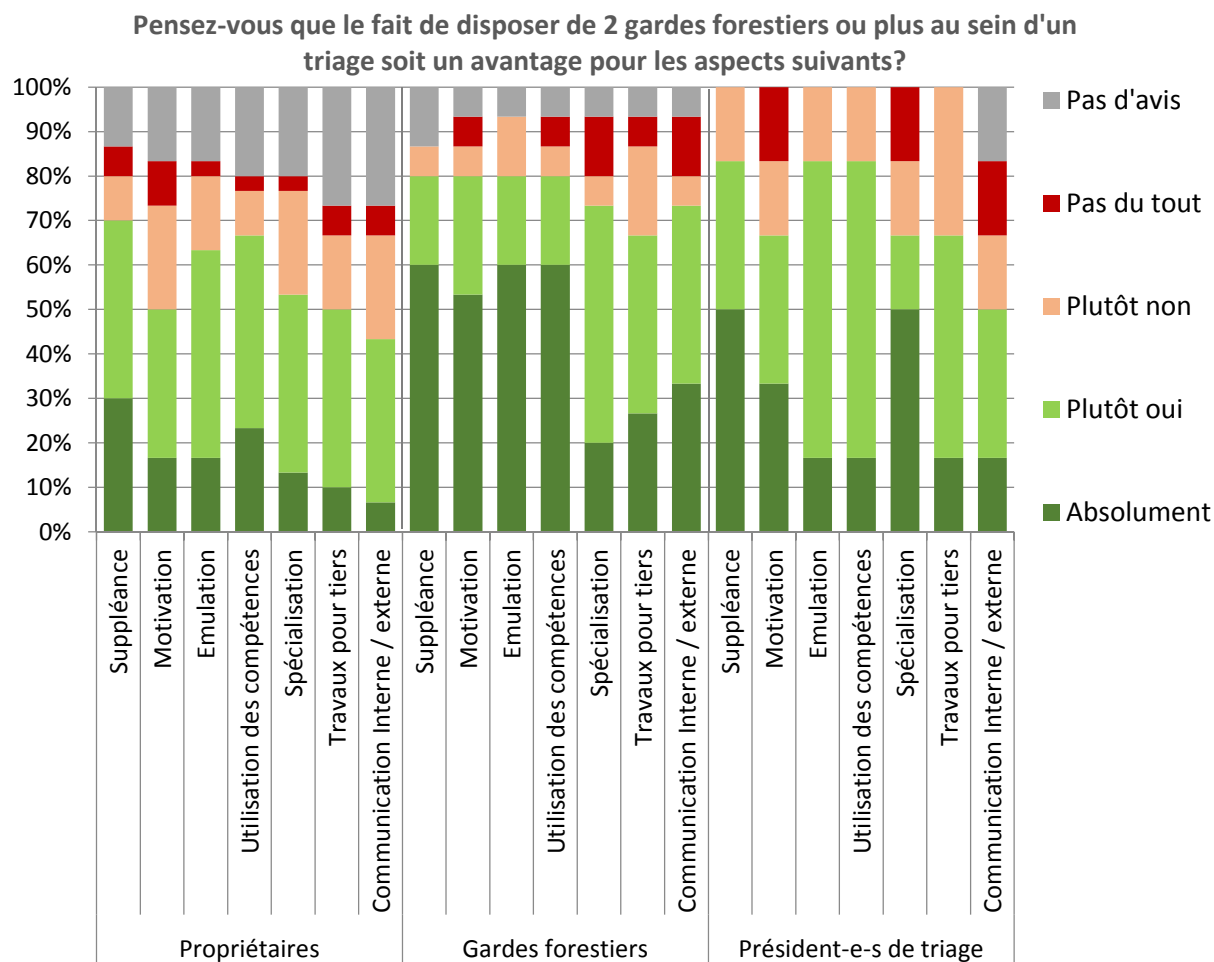


Fig. 8 : Perception des avantages des équipes de gardes forestiers

S'agissant de la perception des avantages que peut procurer le fait de disposer de plusieurs gardes forestiers au sein d'un même triage (Fig. 8), les **propriétaires** sont, ici aussi, les plus sceptiques sur ce point. Seuls env. 10 à 30% d'entre eux, en moyenne, se disent absolument convaincus par les avantages cités. En considérant également les propriétaires plutôt convaincus par ces avantages (réponse « plutôt oui »), leur taux s'élève tout-de-même assez nettement pour atteindre 50 à 70% des propriétaires. Les avantages remportant le plus d'adhésion chez les propriétaires sont la suppléance, la meilleure utilisation des compétences en présence et l'émulation. Relevons aussi que les propriétaires sont les plus nombreux à ne pas avoir d'avis sur ces questions (entre 15 et 30% env. selon les avantages cités), ce qui traduit peut-être une certaine méconnaissance du sujet.

A l'inverse, les **gardes forestiers** des triages restructurés sont les plus convaincus des avantages que procurent les équipes de plusieurs gardes, puisqu'ils affichent entre 70 et 80% env. de réponses favorables (réponses « absolument » et « plutôt oui » cumulées). La conviction est particulièrement importante pour ce qui est de la suppléance, de la motivation, de l'émulation et d'une meilleure utilisation des compétences en présence (env. 60% de réponses « absolument »). Elle l'est nettement moins pour ce qui est de la spécialisation des tâches, du développement des travaux pour tiers et de l'amélioration de la communication à l'interne du triage et vers l'extérieur (entre 20% et env. 1/3 de réponses « absolument »).

Les avis des **président-e-s de triages** sont plus partagés selon les avantages cités mais le taux d'opinions globalement favorables reste cependant élevé (entre 50 et 80% de réponses « absolument » et « plutôt oui » cumulées). La conviction qu'une équipe de gardes constitue un avantage est plus marquée pour ce qui est de la suppléance et de la spécialisation des

tâches, les président-e-s de triage se démarquant des autres groupes cibles sur ce point. Celui-ci sera d'ailleurs plus amplement développé au chapitre 4.2.

4.1.3 Equipes de triage (forestiers-bûcherons)

Comme on l'a vu dans le survol des restructurations réalisées dans les triages forestiers jurassiens, le maintien des équipes de triage a souvent pesé d'un poids important dans les décisions des acteurs concernés, que ceux-ci soient favorables ou opposés à celles-ci. Rappelons toutefois qu'aucune équipe de triage existant avant les restructurations n'a été démantelée dans ces processus. En revanche, 2 équipes ont été fusionnées en une seule (cf. Tab. 2, p. 9). A ce jour, 3 des 8 triages restructurés disposent d'une équipe de forestiers-bûcherons.

Une très large majorité des gardes forestiers de ces triages considère les équipes comme un avantage (Fig. 9). Les propriétaires et les président-e-s de triage sont en revanche nettement moins convaincus, avec env. 50% d'avis plutôt favorables, voire clairement favorables. La moitié des président-e-s de triage n'a pas d'avis, reflétant sans doute aussi la proportion des triages ne disposant pas d'équipe.

S'agissant de l'appréciation des avantages que peut procurer une équipe de triage, elle sera plus amplement détaillée au chapitre 4.2.

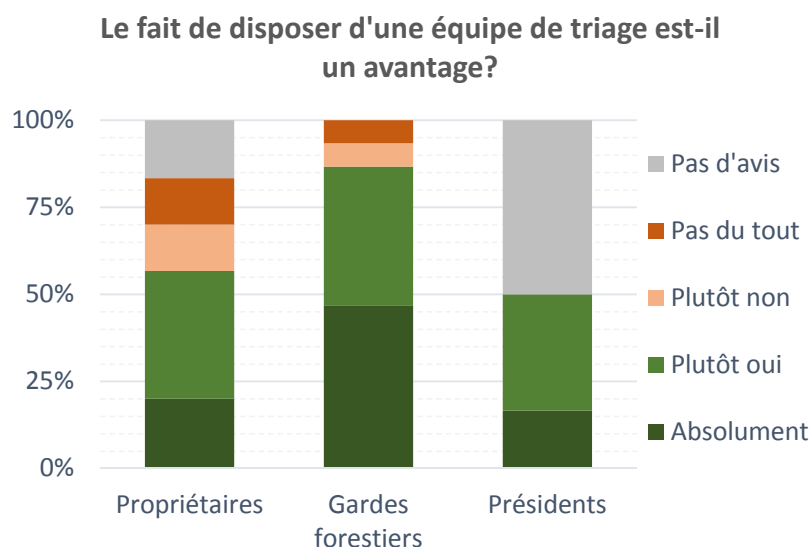


Fig. 9 : Equipes de triage

4.1.4 Collaboration entre partenaires

Un tiers des président-e-s de triage juge la collaboration entre les partenaires au sein du triage comme étant élevée, un autre tiers la juge moyenne et le dernier tiers n'a pas d'avis (Fig. 10, p. 16). Cette collaboration est un peu mieux évaluée par les président-e-s de triage que par les deux autres groupes cibles, ce qui s'explique peut-être en partie par leur implication personnelle dans la conduite du triage.

Plus de 25% des gardes forestiers jugent la collaboration entre partenaires au sein des triages comme étant insuffisante et 20% la jugent faible. Chez les propriétaires, 17% la jugent insuffisante et près d'un quart la juge faible.

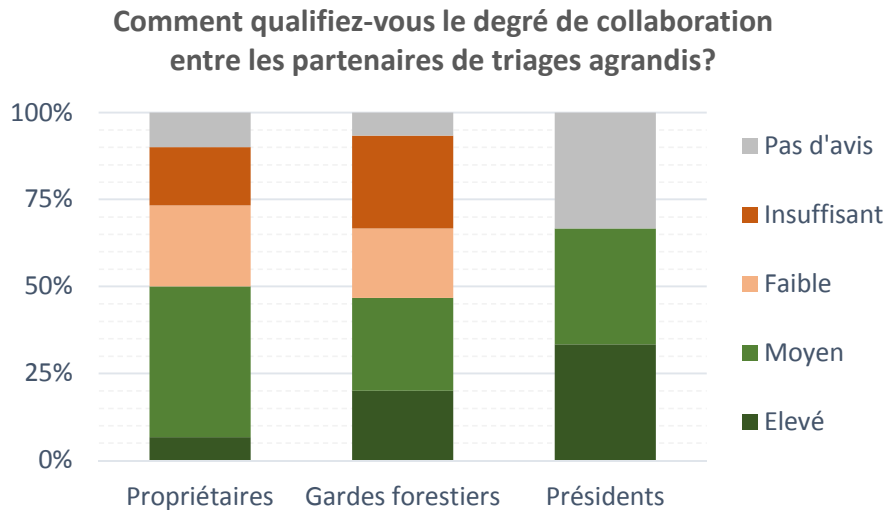


Fig. 10 : Collaboration entre les partenaires

Comme on pouvait s’y attendre (compte tenu du peu d’initiatives de leur part allant dans le sens d’une intensification de leur collaboration), les **propriétaires** sont moyennement convaincus des vertus d’une collaboration plus poussée entre eux au sein des triages (Fig. 11, p. 17). Quels que soient les domaines énoncés, le taux des réponses globalement favorables (réponses « absolument » et « plutôt oui » cumulées) se situe entre 40 et 60%. Les propriétaires absolument convaincus des avantages d’une plus grande collaboration représentent un peu plus de 10%.

La situation est tout autre du côté des **gardes forestiers** et des **président-e-s de triage**. Avec 85% d’opinions globalement favorables (réponses « absolument » et « plutôt oui » cumulées) pour la plupart des domaines mentionnés (sauf tri et vente des bois ainsi que gestion des forêts protectrices), les gardes forestiers sont le groupe cible souscrivant le plus à l’idée qu’une plus grande collaboration entre partenaires peut améliorer l’efficacité et la rentabilité de l’exploitation forestière. Ils sont même une majorité (près de 70%) à être convaincus de l’avantage qu’une telle collaboration représente au niveau de la gestion administrative et financière de l’exploitation forestière et au niveau de l’organisation et de la conduite du triage.

S’agissant des président-e-s de triage, les opinions sont plus nuancées d’un domaine à l’autre mais elles sont globalement favorables.

Les compétences pour ce qui relève de la collaboration entre partenaires au sein des triages revenant aux propriétaires eux-mêmes, les président-e-s et les gardes forestiers de triage, malgré leur opinion globalement favorable à ce propos, ne disposent pas d’autre levier d’action que leur motivation et leur capacité de persuasion. L’historique de la mise en place de l’unique pot commun dans le canton du Jura témoigne d’ailleurs du rôle déterminant que joue le leadership des porteurs de tels projets dans leur réussite.

Une collaboration plus poussée entre les partenaires d'un triage dans les domaines suivants peut-elle améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation forestière?

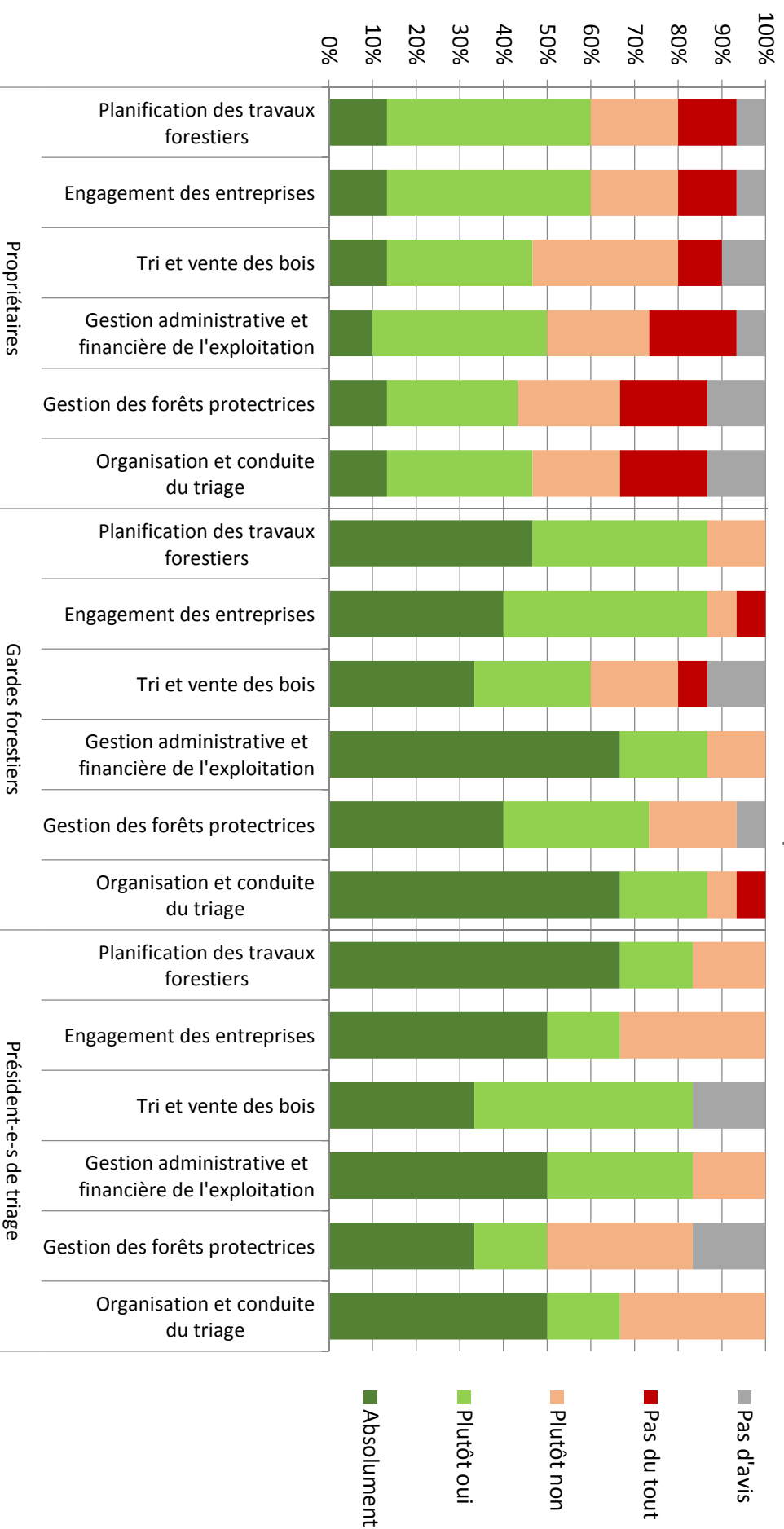


Fig. 11 : Appréciation de l'impact d'une collaboration plus poussée entre propriétaires sur l'exploitation

4.1.5 Positionnement stratégique des acteurs

L'ensemble des groupes cibles se caractérise globalement par une vision assez modérée et équilibrée, voire même conservatrice de la gestion forestière (Fig. 12). Rares sont les sondés qui affichent plus nettement une volonté d'axer la gestion forestière sur la rentabilité, quitte à ce que cela se fasse au détriment d'autres valeurs ou objectifs d'intérêt plus général. Une majorité des sondés opte par ailleurs clairement pour le maintien de la qualité des peuplements et des places de travail au niveau local. Pour revenir à la question de la collaboration entre propriétaires, opposée à la maîtrise sur la propriété, on retrouve ici les mêmes constats que précédemment, à savoir une préférence des propriétaires pour le maintien de cette maîtrise et une préférence des gardes forestiers et des président-e-s de triage pour la collaboration.

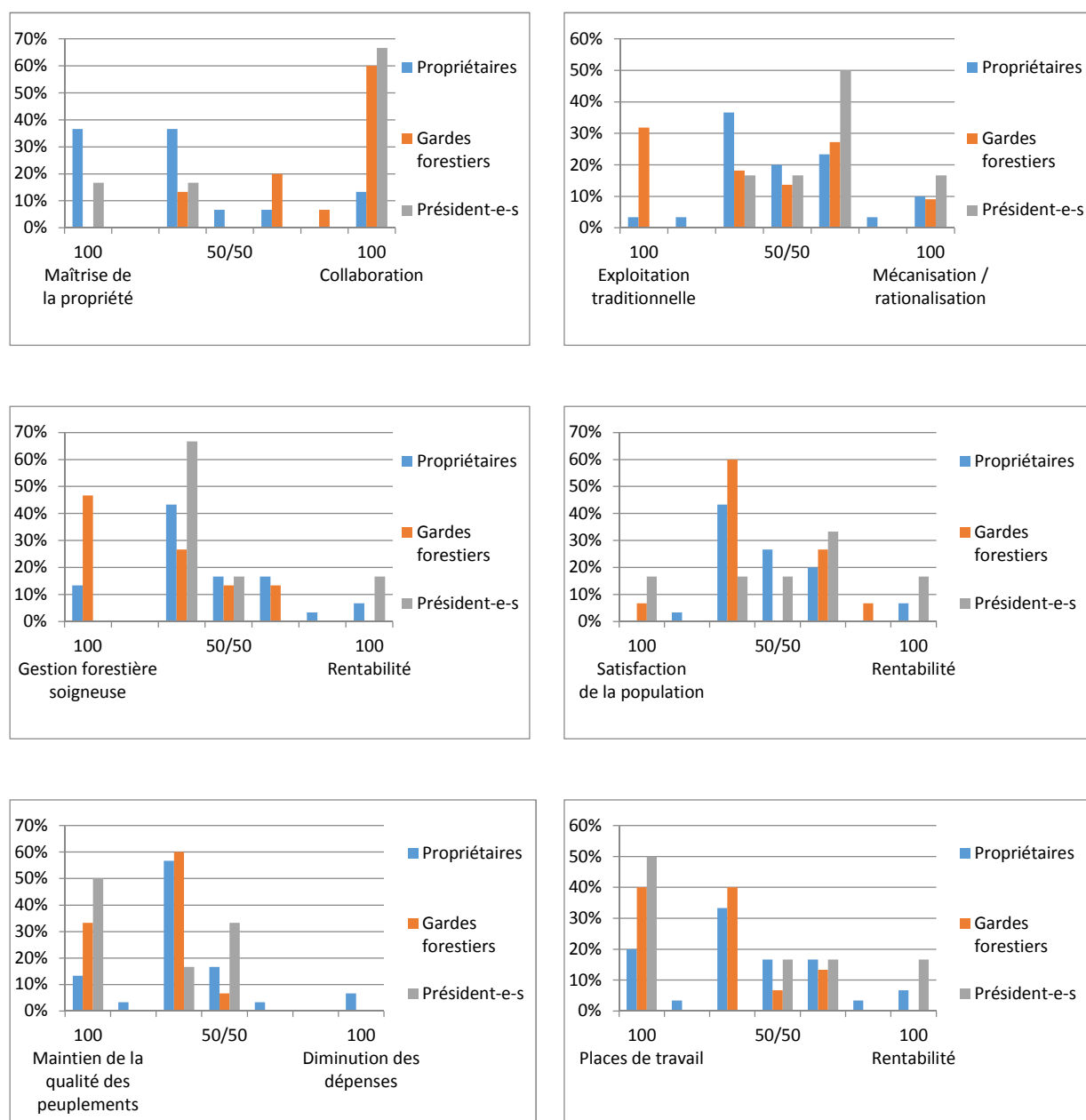


Fig. 12 : Positionnement stratégique des acteurs

S'agissant de l'appréciation des mesures d'amélioration potentielles énoncées dans le questionnaire, force est de constater que celles-ci ne trouvent pas vraiment grâce aux yeux des sondés (Fig. 13).

Les propriétaires notamment ne semblent percevoir dans ces mesures qu'un faible potentiel d'amélioration. Ce sont surtout les mesures de rationalisation des travaux forestiers, l'abandon des travaux non rentables et la suppression des équipes qui remportent la plus large adhésion mais sans pour autant parler de réelle conviction. Les propriétaires semblent donc très peu enclins à mettre en œuvre l'une ou l'autre des mesures énoncées.

L'enthousiasme pour les mesures citées est encore plus faible chez les président-e-s de triage, même si la rationalisation des travaux forestiers et l'abandon des travaux non rentables semblent être plus largement considérés comme étant des mesures moyennement efficaces. La situation est similaire chez les gardes forestiers.

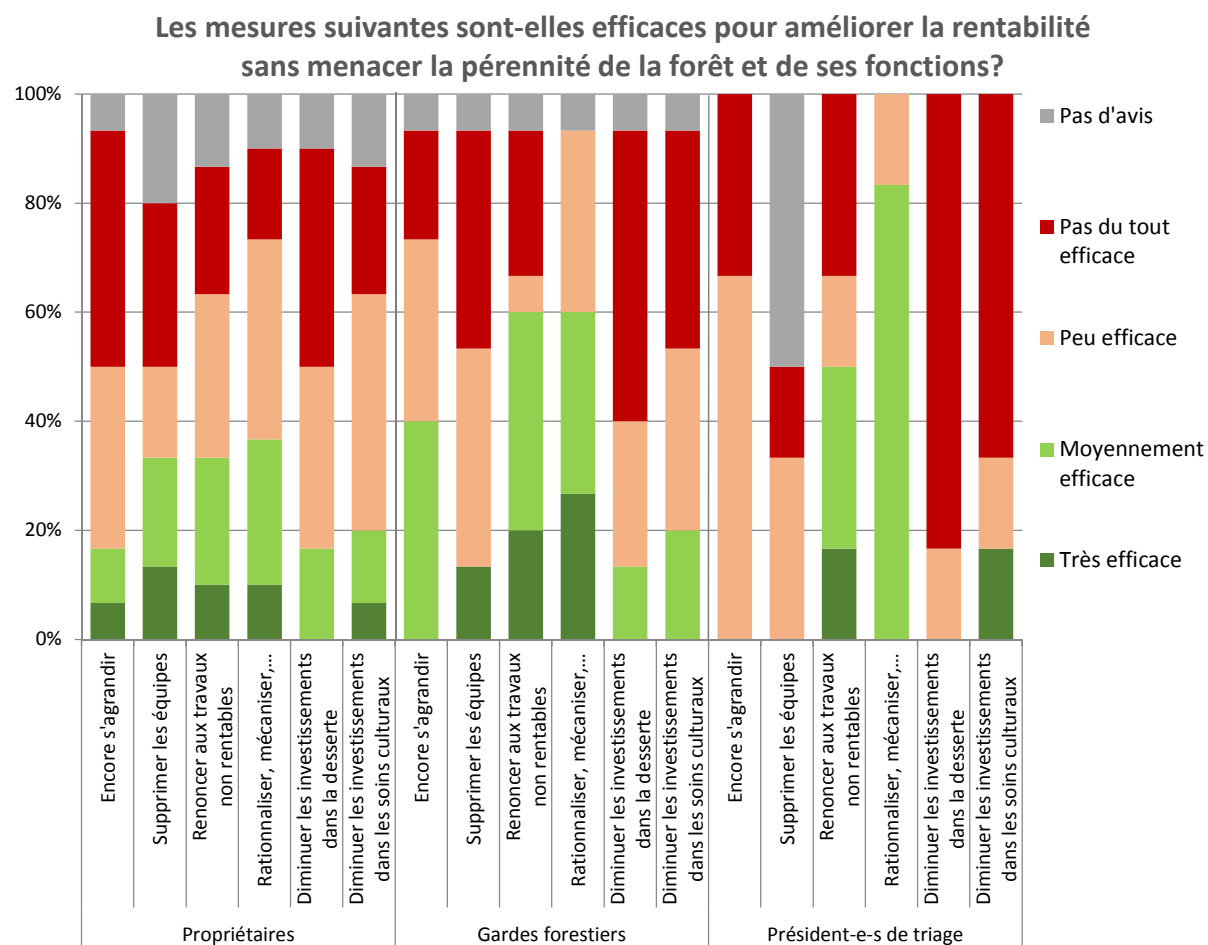


Fig. 13 : Mesures d'amélioration possibles

4.2 Approfondissement

4.2.1 Production de bois

Les **président-e-s de triage** sont le groupe cible affichant les opinions les plus favorables quant aux effets positifs de l'agrandissement des triages sur la **récolte de bois** (Fig. 14, p. 21). Un tiers d'entre eux estime que la qualité des prestations a été améliorée, alors qu'un autre tiers se dit plutôt persuadé par cette affirmation. Ils sont par contre seulement un tiers à penser que l'agrandissement des triages a eu un impact plutôt favorable sur les coûts de la récolte et qu'une collaboration plus poussée entre gardes forestiers du triage dans ce domaine, voire une spécialisation, pourraient se répercuter positivement sur l'efficacité de la gestion. Quant à l'avantage que représente une équipe de triage pour la récolte de bois, ils sont plus partagés puisque le taux des avis plutôt favorables et absolument favorables atteint 50%. Ce taux s'élève toutefois à plus de 60% si l'on ne prend en compte que la gestion des chablis (résultat non illustré ici).

Les **gardes forestiers** sont, pour leur part, surtout convaincus par l'avantage que représente le fait de disposer d'une équipe de triage (80% des sondés), en particulier pour la gestion des chablis (plus de 90% des sondés). Ils sont cependant deux tiers à mettre en doute, voire rejeter l'idée que l'agrandissement des triages puisse avoir un impact positif sur les coûts de la récolte, tandis que 20% seulement peuvent envisager cette hypothèse. Ils sont finalement plus partagés sur la question de l'amélioration de la qualité des prestations et sur celle de l'effet d'une collaboration accrue entre eux, voire d'une spécialisation dans le domaine de la récolte (env. 50% d'avis plutôt favorables et clairement favorables).

Une fois de plus, les **propriétaires** sont les plus sceptiques quant aux effets positifs des agrandissements de triages sur la récolte de bois. Il y a peu d'avis absolument favorables (max. 10%) et l'opinion générale, à plus de 50% des sondés, est plutôt que les agrandissements de triages n'ont pas vraiment eu un impact positif sur la récolte, tant du point de vue de la qualité des travaux que des coûts, et qu'une collaboration accrue des gardes, voire une spécialisation n'apportent pas vraiment d'avantage. Seul le fait de disposer d'une équipe de triage est jugé plutôt favorable, voire absolument favorable, à un peu plus de 50% des sondés.

Si l'on s'intéresse à présent aux **soins cultureaux** (Fig. 15, p. 21), les avis des différents groupes cibles quant à l'impact des agrandissements de triages sont sensiblement les mêmes, à quelques exceptions près, qui méritent d'être relevées :

- Les **propriétaires** sont davantage convaincus que l'agrandissement des triages peut avoir un effet positif sur la qualité des soins cultureaux (plus de 50% d'avis plutôt favorables et absolument favorables, contre moins de 40% pour ce qui est de la récolte) et qu'une équipe de triage peut constituer un avantage dans ce domaine ($\frac{2}{3}$ d'avis globalement favorables contre env. 50% pour ce qui est de la récolte).
- La même remarque s'applique aux **gardes forestiers** pour ce qui est des coûts des soins cultureaux (près de 30% d'avis plutôt favorables contre 20% pour ce qui est de la récolte) et de l'avantage qu'apporte une équipe de triage dans ce domaine (près de 95% d'avis favorables contre 80% pour ce qui est de la récolte).
- S'agissant des **président-e-s de triage**, leur opinion quant aux avantages que procure une équipe de triage passe de 50% d'avis globalement favorables pour la récolte de bois à $\frac{2}{3}$ pour les soins cultureaux. En revanche, ils sont plus nombreux à mettre en doute l'effet positif d'une collaboration accrue, voire d'une spécialisation des gardes dans ce domaine.

Appréciation des impacts des agrandissements de triages sur la récolte de bois (coupes)

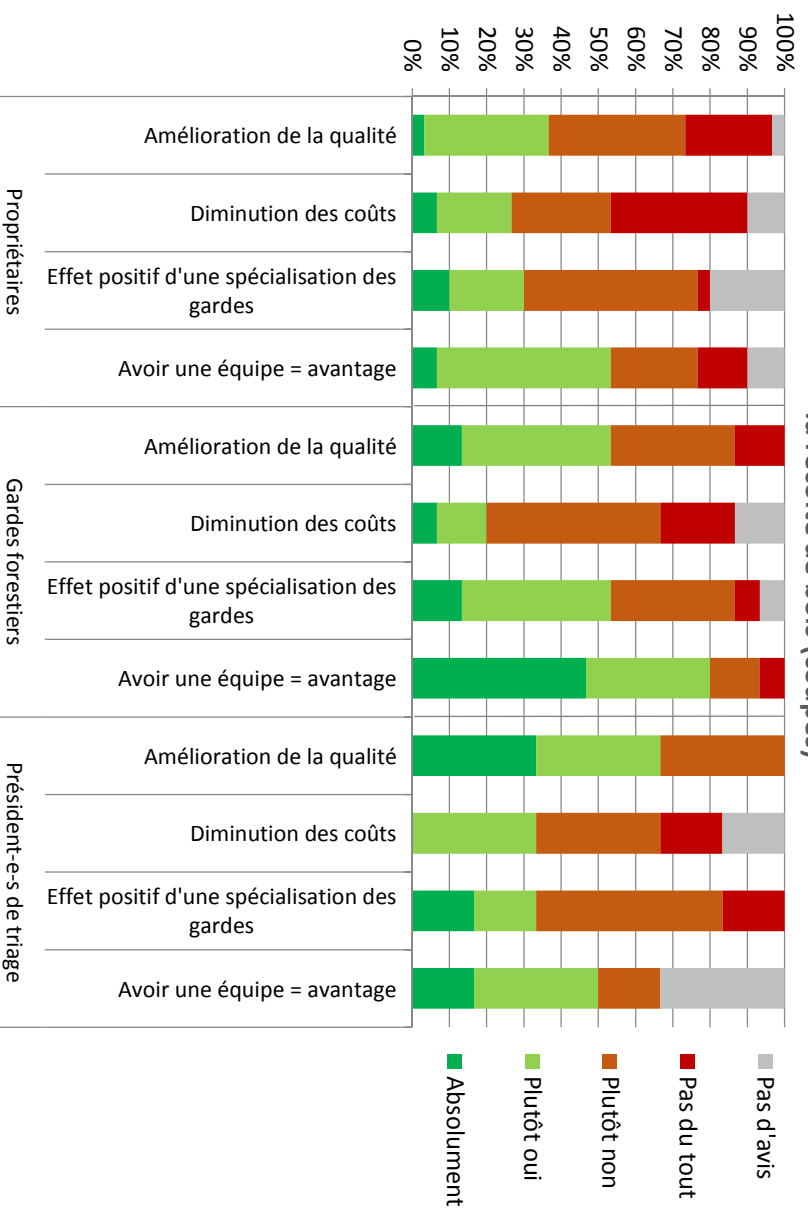


Fig. 14 : Impacts des agrandissements de triages sur la récolte de bois

Appréciation des impacts des agrandissements de triages sur les soins aux jeunes forêts

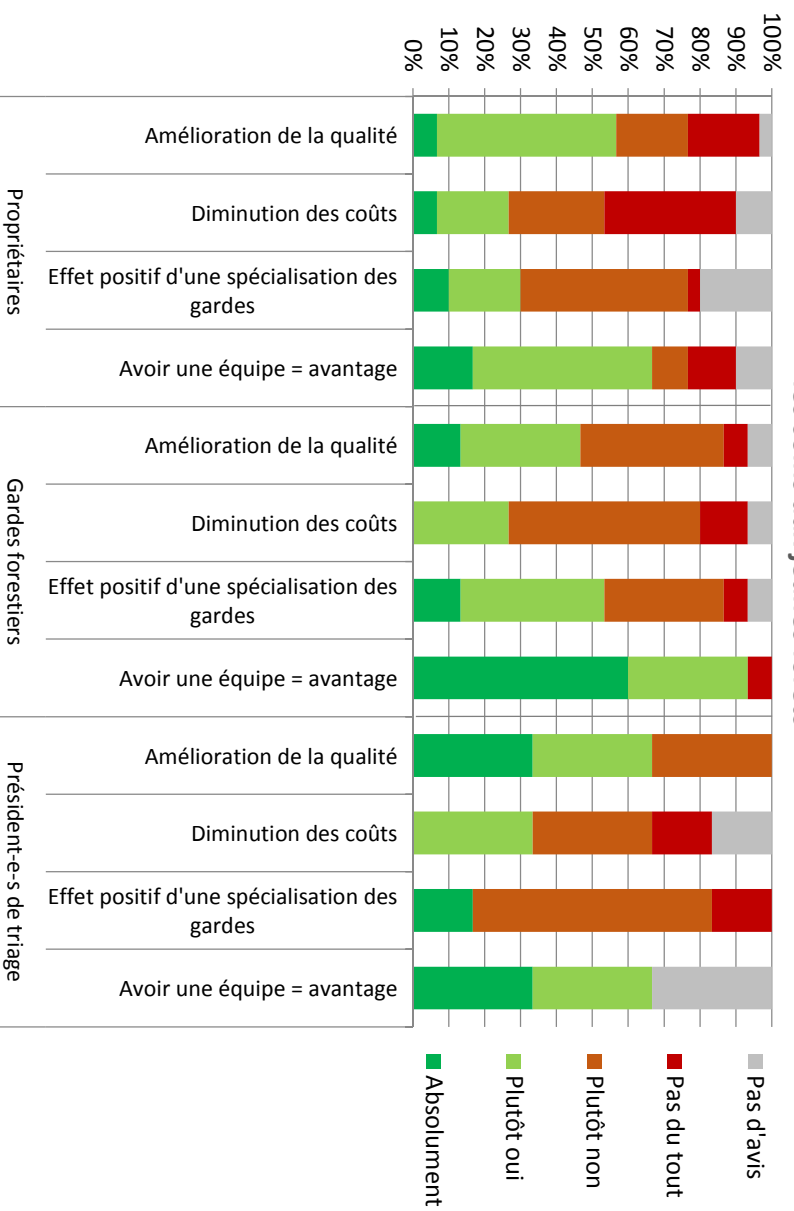


Fig. 15 : Impacts des agrandissements de triages sur les soins aux jeunes forêts

Pour en venir finalement à la question de l'**entretien de la desserte** (Fig. 16), l'argument d'après lequel le fait de disposer d'une équipe de triage serait un avantage convainc à nouveau davantage dans ce domaine qu'en matière de récolte, et ce aux yeux de l'ensemble des groupes cibles. En revanche, l'impact positif des agrandissements de triages sur les coûts de l'entretien de la desserte est plus fortement rejeté chez les propriétaires et les président-e-s de triage que cela n'était le cas pour la récolte de bois et les soins cultureux.

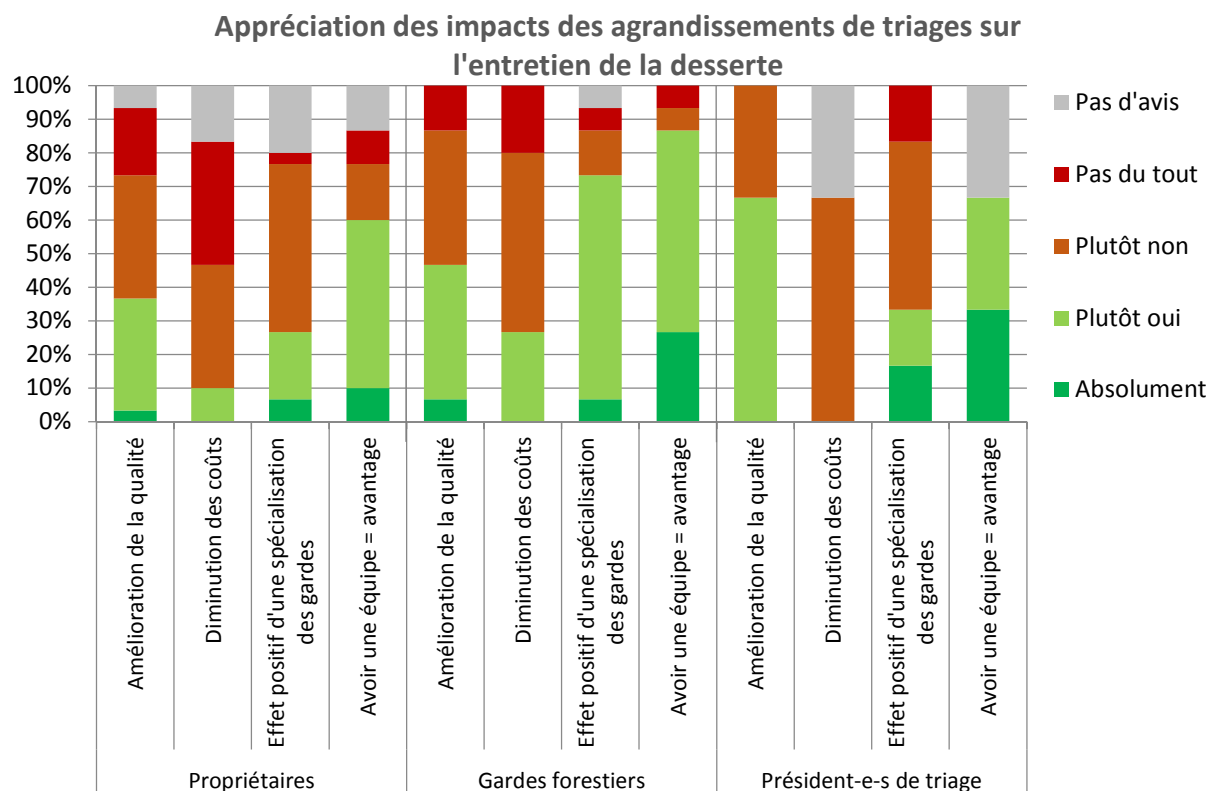


Fig. 16 : Impacts des agrandissements de triages sur l'entretien de la desserte

4.2.2 Entretien des autres fonctions de la forêt

On aborde ici les activités spécifiques liées aux fonctions autres que la production de bois. Par souci de simplification, elles se résument aux trois fonctions principales que sont :

- La biodiversité en forêt et les projets spécifiques en faveur de celle-ci,
- L'entretien des forêts protectrices,
- La fonction sociale et les mesures qu'elle nécessite.

D'autres activités étaient soumis à l'évaluation des sondés dans le questionnaire. Elles ont toutefois une importance secondaire et ne sont pas présentées ici. On renvoie donc à la base de données des résultats pour davantage d'informations.

Appréciation des impacts des agrandissements de triages sur les projets de biodiversité en forêt

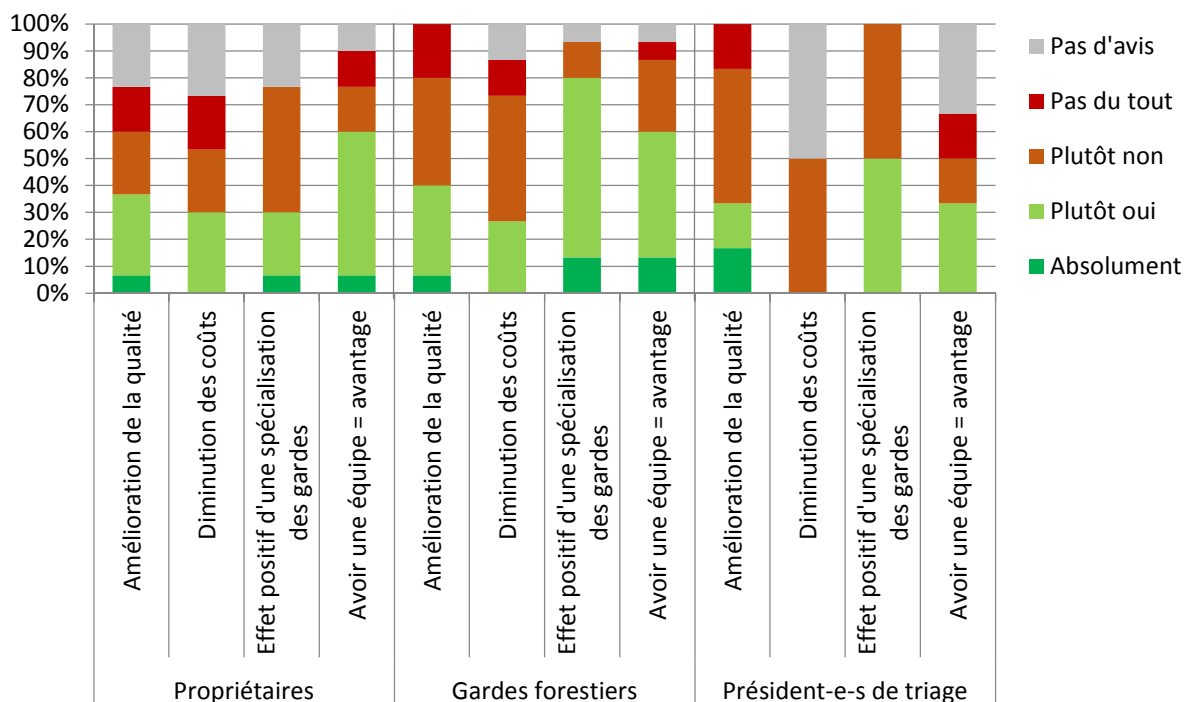


Fig. 17 : Impacts des agrandissements de triages sur les projets de biodiversité en forêt

Appréciation des impacts des agrandissements de triages sur la gestion des forêts protectrices

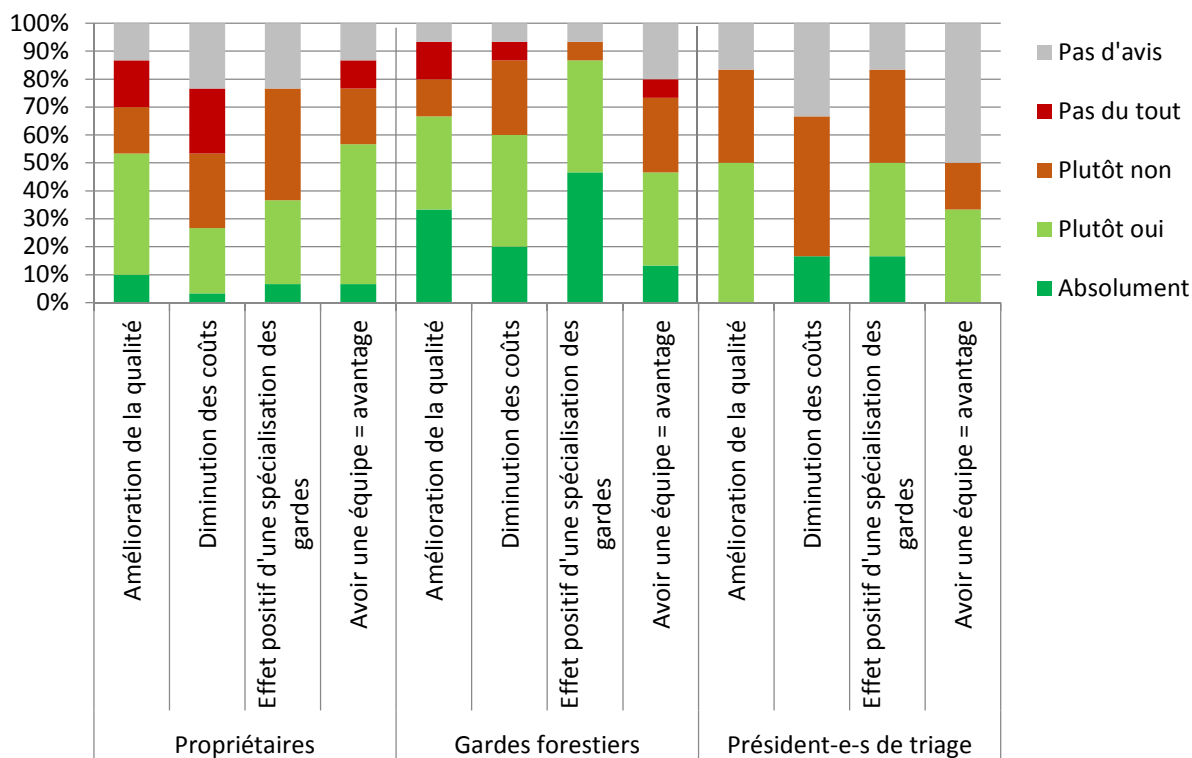


Fig. 18 : Impacts des agrandissements de triages sur la gestion des forêts protectrices

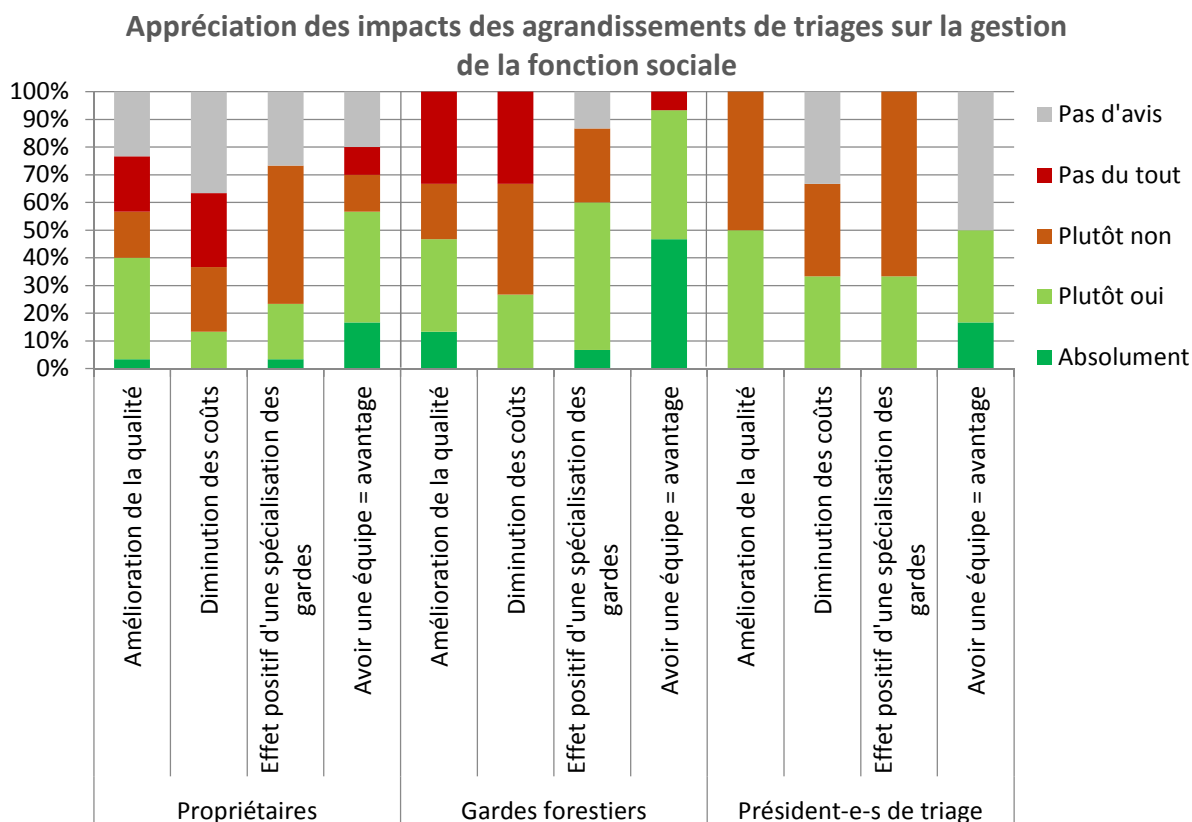


Fig. 19 : Impacts des agrandissements de triages sur la gestion de la fonction sociale

L'argument le moins plébiscité par l'ensemble des groupes cibles dans l'ensemble des domaines cités est celui de l'**impact positif des agrandissements de triages sur les coûts** liés à ces différentes activités (Fig. 17 à 19, p. 23 ss). Comme pour ce qui est de la production de bois, il semble que les acteurs des triages restructurés sont peu nombreux à penser que l'agrandissement de leur structure a eu des répercussions positives sur les coûts.

Chez les **gardes forestiers** toutefois, l'argument de l'effet des agrandissements de triages sur la réduction des coûts est partagé par 60% d'entre eux, pour ce qui est de l'entretien des forêts protectrices. C'est d'ailleurs dans ce domaine que les gardes forestiers voient le plus d'avantages à l'agrandissement des triages, puisque la plupart des avantages cités y remporte une adhésion plus large que dans les deux autres domaines, à l'exception du fait de disposer d'une équipe de triage (en effet souvent pas assez équipée pour réaliser des travaux en forêt protectrice). L'équipe de triage est surtout perçue par les gardes forestiers comme étant un avantage pour les travaux liés à la fonction sociale (plus de 90% d'avis globalement favorables) et, dans une moindre mesure (60% d'avis globalement favorables), pour les projets de biodiversité en forêt. Les gardes forestiers sont par ailleurs une majorité à penser qu'une collaboration accrue entre eux, voire une spécialisation, est surtout avantageuse dans le domaine de l'entretien des forêts protectrices et des projets de biodiversité, mais beaucoup moins par contre pour les activités qui touchent à la fonction sociale.

Les **président-e-s de triage** ne sont jamais plus de 50% à souscrire aux différents avantages cités, et ce dans l'ensemble des domaines. Ils voient la collaboration accrue entre gardes, voire leur spécialisation, comme pouvant être un avantage surtout dans l'entretien des forêts protectrices et la réalisation de projets en faveur de la biodiversité en forêt. Ils sont une moitié à admettre que l'agrandissement des triages a plutôt eu une répercussion positive

sur la qualité des prestations en matière d'entretien des forêts protectrices et d'activités liées à la fonction sociale. Quant au fait de disposer d'une équipe de triage, ils le perçoivent comme pouvant être un avantage surtout pour les travaux liés au rôle social de la forêt.

Comme pour ce qui est de la production de bois, les **propriétaires** sont une majorité (env. 60%) à penser que le fait de disposer d'une équipe constitue plutôt un avantage pour l'ensemble des activités liées aux fonctions mentionnées. Une moitié d'entre eux perçoit également l'effet plutôt positif de l'agrandissement des triages sur la qualité de l'entretien des forêts protectrices. L'avis selon lequel une collaboration accrue entre gardes forestiers, voire leur spécialisation, peut représenter un avantage n'est que faiblement partagé. C'est à nouveau pour ce qui relève de l'entretien des forêts protectrices que cette idée s'impose le plus, mais à un peu moins de 40% des sondés seulement.

4.2.3 Tâches administratives et étatiques, relations avec l'Office de l'environnement

Les **gardes forestiers** se distinguent des deux autres groupes cibles pour ce qui est de leur appréciation de l'impact des agrandissements de triages sur la **gestion administrative** au sens large (tâches administratives liées aux activités des propriétaires et au fonctionnement du triage) et sur les **contacts avec l'Office de l'environnement** (Fig. 20). Ils sont en effet 80% ou plus à juger cet impact globalement favorable (réponses « absolument » et « plutôt oui » cumulées), tant du point de vue de la qualité, des coûts que de l'avantage que peut procurer une collaboration accrue entre eux, voire une spécialisation de leur part, dans les grands triages dotés de deux gardes forestiers ou plus.

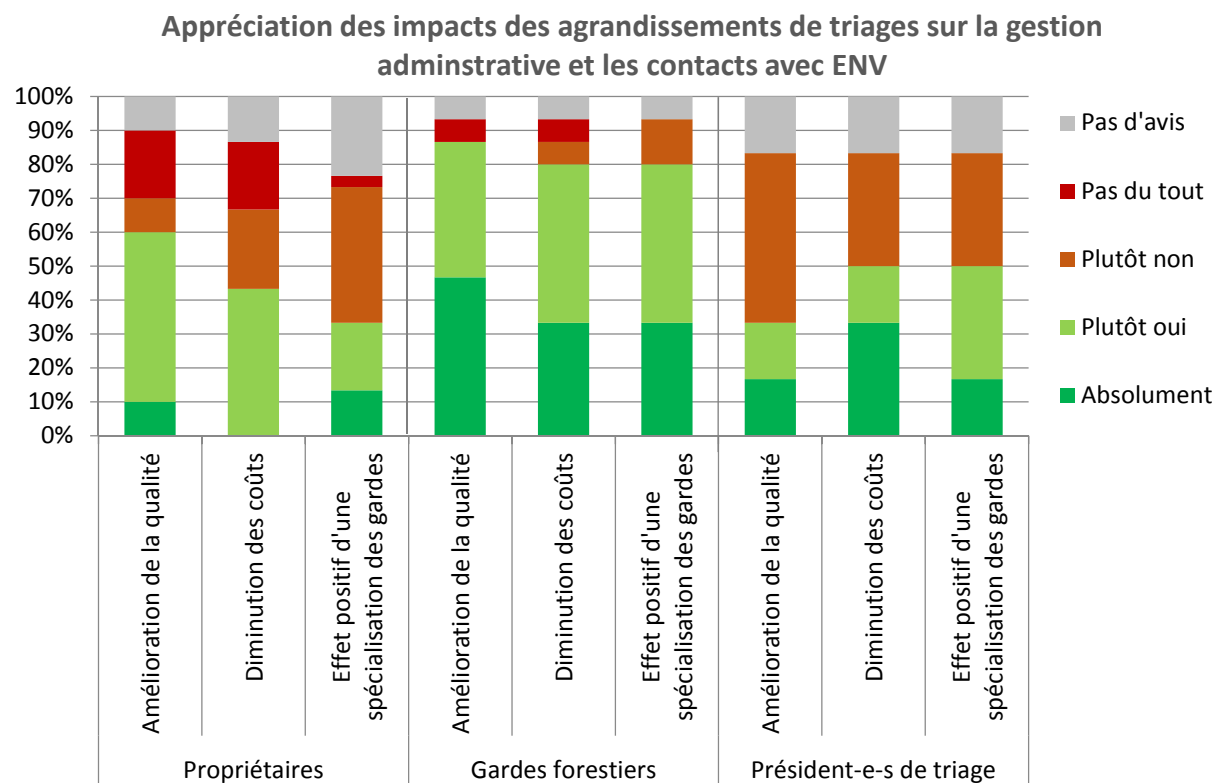


Fig. 20 : Impacts des agrandissements de triages sur la gestion administrative et les contacts avec ENV

Les avis sur ces différents points sont cependant plus nuancés dans les deux autres groupes cibles. Du côté des **propriétaires**, on admet plus largement (60%) un impact plutôt positif sur le niveau de qualité du travail que cela n'est le cas pour la question des coûts et encore moins pour celle de l'effet positif d'une spécialisation des gardes forestiers.

A l'inverse, les **président-e-s de triage** semblent moins convaincus par l'argument de l'amélioration de la qualité (1/3 d'avis globalement favorables) que par celui des coûts et de la spécialisation des gardes (50% d'avis globalement favorables).

Pour en revenir aux **gardes forestiers**, ils sont par contre clairement moins convaincus de l'impact positif des agrandissements de triage sur l'exécution des **tâches étatiques** (Fig. 21). Leurs avis sont partagés (env. 50% d'avis globalement favorables) sur la question de la qualité et des coûts mais une majorité d'avis globalement favorables (2/3 des avis) se dégage toutefois pour ce qui est de l'effet positif d'une collaboration accrue entre eux, voire d'une spécialisation de leur part dans ce domaine.

Les avis des **président-e-s de triage** sont également partagés (50% d'avis globalement favorables), sauf pour l'effet positif d'une spécialisation des gardes qui n'obtient qu'un tiers d'avis plutôt favorables. Quant aux **propriétaires**, ils sont beaucoup plus réservés sur la question de l'impact positif de l'agrandissement des triages sur l'exécution des tâches étatiques. Seul un quart d'entre eux admet un impact plutôt positif sur les coûts et pense qu'une spécialisation des gardes forestiers peut constituer un avantage. Ce taux s'améliore légèrement pour ce qui est de l'impact de l'agrandissement des triages sur le niveau de qualité des prestations.

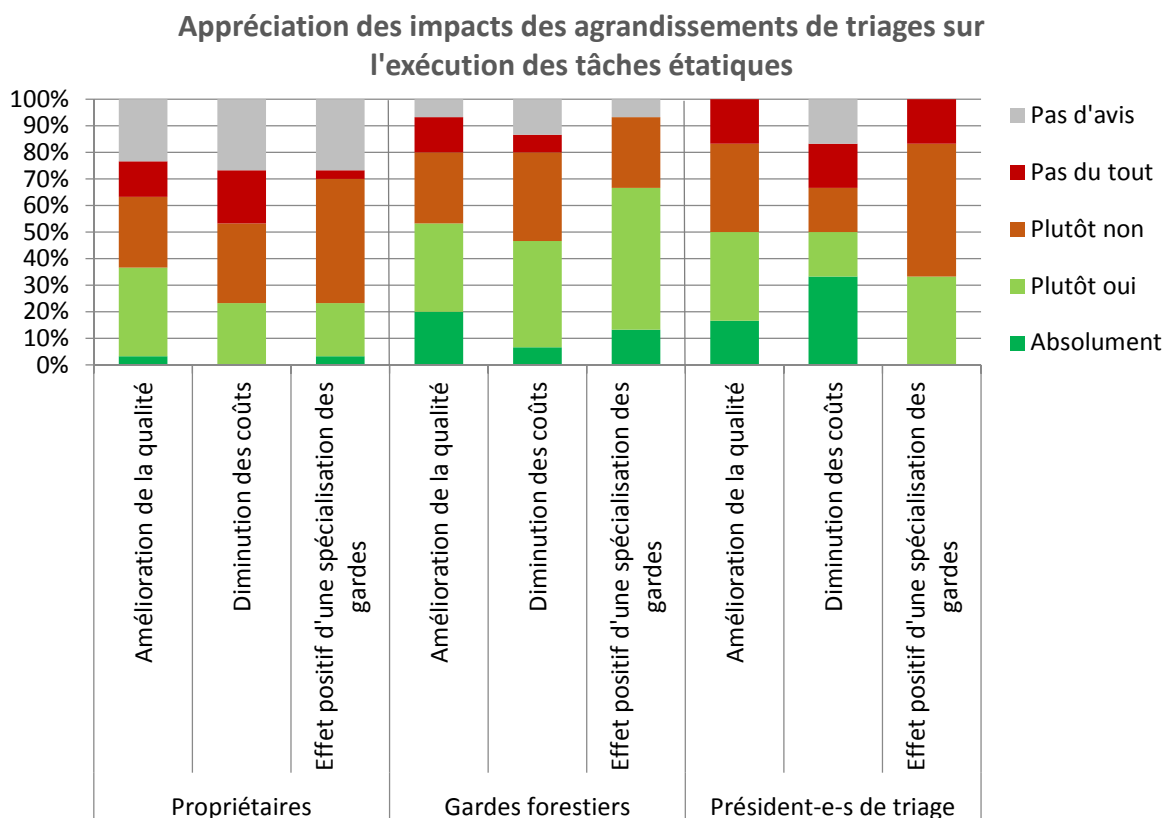


Fig. 21 : Impacts des agrandissements de triages sur les tâches étatiques

5 Interprétation des résultats et commentaires

L'impression générale qui se dégage du sondage d'opinion réalisé auprès des acteurs concernés par les restructurations de triages, qu'il s'agisse du questionnaire écrit ou des entretiens bilatéraux, tend à conclure que les avis des sondés sont généralement assez mitigés, en particulier du côté des propriétaires.

Seulement la moitié des propriétaires sondés considère l'agrandissement des triages comme étant une évolution plutôt favorable (cf. Fig. 4, p. 10). Leur opinion semble par ailleurs empreinte de passablement de scepticisme lorsqu'il s'agit d'évaluer les avantages que peuvent procurer les agrandissements de triages (cf. Fig. 5, p. 11). L'argument financier (réduction des coûts à différents niveaux) ne s'impose pas nécessairement à leurs yeux, même si les suppressions de postes de garde forestier de triage constituent un indéniable effort de rationalisation. Celui-ci n'est donc peut-être pas évalué à sa juste mesure par les sondés. On peut cependant admettre que le bénéfice découlant de cet important effort de rationalisation ne profite pas nécessairement à tous les propriétaires, respectivement à tous les triages, dans la même mesure.

En effet, certains propriétaires ont bénéficié de prestations très avantageuses pour l'entretien de leurs forêts dans les années qui ont précédé les restructurations, ce en raison des périodes de vacance au poste de garde forestier de leur triage. Ces propriétaires avaient alors accès à un service intérimaire très peu coûteux et n'avaient plus de frais fixes à assumer. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la situation financière de certains d'entre eux ait pu se péjorer au moment de leur intégration dans la nouvelle grande structure mise en place.

D'autre part, les effets positifs des suppressions de postes sur les charges financières des propriétaires ont pu être parfois atténués par la diminution de certains revenus. Les triages ayant opté pour une rationalisation poussée (réduction de moitié des postes de garde forestier) ont vu leurs indemnités pour les tâches étatiques diminuer en raison des plafonnements inscrits dans la législation. Dans ces cas-là, force est d'admettre que l'Etat a aussi profité des conséquences des restructurations des triages.

De plus, les triages fortement rationalisés se sont généralement recentrés sur l'exploitation forestière des partenaires du triage et disposent de moins de disponibilités pour des activités annexes (travaux pour tiers) génératrices de revenus. Ils ont également dû confier à des prestataires externes des tâches antérieurement réalisées par les gardes forestiers.

Enfin, la question de l'accroissement du temps consacré aux déplacements dans les grands triages revient sur la table comme facteur susceptible de réduire leur efficience.

De manière générale, les propriétaires concernés semblent avoir une vision plutôt conservatrice de la gestion de leurs forêts et souhaitent globalement conserver la maîtrise sur leurs forêts (cf. Fig. 12, p. 18), ce qui dénote un attachement important au patrimoine forestier et une volonté de le préserver. Ils sont par conséquent peu intéressés par des adaptations qui impliquent l'abandon de leurs compétences, même lorsque cela vise à renforcer la collaboration entre partenaires au sein des triages (Fig. 13, p 19).

Dans un registre un peu plus négatif, l'évocation d'une forme de jalousie, d'esprit de clocher et de concurrence entre les propriétaires d'un même triage revient plusieurs fois dans les entretiens bilatéraux. Malgré la proximité qui caractérise les rapports entre collectivités dans notre canton, une défiance reste de mise et les disparités dans la façon de gérer les forêts restent difficiles à dépasser. Il existe toutefois, ça et là, une curiosité pour les solutions et les procédés adoptés par les propriétaires confrontés aux mêmes problèmes de même qu'un certain besoin d'émulation.

Plusieurs avis exprimés suggèrent que les seules conditions réellement propices à des changements importants dans les triages, comme par exemple le passage au pot commun, sont les changements d'autorités, pour autant que les nouveaux responsables se

concentrent sur les décisions stratégiques, plutôt qu'opérationnelles (comme c'est encore très souvent le cas), et soient disposés à s'investir pour le développement des triages.

Les gardes forestiers de triage jouent également un rôle déterminant dans l'orientation prise par les triages restructurés. Lorsqu'ils bénéficient de la confiance des partenaires du triage, leur opinion est généralement bien suivie. Leur propension à travailler en équipe et leur capacité à évoluer professionnellement déterminent dans une large mesure l'organisation du travail et le fonctionnement général des triages dotés de deux gardes ou plus. On relèvera, à ce propos, l'ouverture d'esprit des gardes forestiers sur la question de leur spécialisation dans des domaines spécifiques (forêts protectrices, biodiversité en forêt, commercialisation, forêt privée, administration, etc. ; cf. Fig. 17 ss, p. 23 ss), un concept a priori pas évident pour des professionnels formés comme des généralistes et plutôt habitués à travailler seul.

Les gardes forestiers sont par ailleurs le groupe cible globalement le plus convaincu par l'agrandissement des triages, même si un scepticisme, voire même un désaccord demeure sur certains points. Sans bien sûr pouvoir parler d'enthousiasme pour ces restructurations, qui d'ailleurs les touchent directement et personnellement, les gardes forestiers concernés semblent généralement admettre qu'il s'agissait d'une évolution inévitable et qu'elle peut aussi amener des améliorations dans leur travail, comme en témoigne, par exemple, l'adhésion assez large des gardes forestiers concernés au principe de travailler en équipe de deux ou plus (cf. Fig. 8, p. 14). La plupart des gardes forestiers regrette toutefois que les efforts d'intégration de la gestion forestière se soient arrêtés aux fusions de triage. Ils déplorent généralement le fait que les propriétaires s'impliquent encore beaucoup dans la sphère opérationnelle et ne soient pas plus enclins à renforcer leur collaboration. Pour certains, les fusions de triage ne peuvent déployer leurs réels avantages si les propriétaires refusent de céder certaines de leurs prérogatives au niveau opérationnel. Il en va aussi de leur capacité à assumer à long terme une charge de travail qui s'est considérablement accrue (pour rappel, $\frac{3}{4}$ des gardes concernés la jugent élevée à trop importante ; cf. Fig. 6, p. 13) et que des simplifications dans la manière de gérer les forêts des partenaires pourraient alléger. Certains gardes forestiers expriment, à ce propos, certaines craintes vis-à-vis de la relève. Les nouveaux gardes forestiers, inexpérimentés, s'il s'agit de leur premier emploi de garde forestier de triage, se trouveront confrontés à un volume de travail conséquent, un nombre important de propriétaires et de grandes surfaces de forêt à apprendre à connaître.

Cette question de la simplification de la gestion dans les grands triages comptant beaucoup de partenaires, tout comme celle des pots communs, revient régulièrement dans les entretiens, avec, en toile de fond, la location des Forêts domaniales à Pro Forêt SA, très souvent évoquée. Les avis sont pour le moins partagés. Certains acteurs voient d'un bon œil une gestion clairement plus entrepreneuriale des forêts des partenaires, moyennant certains garde-fous légaux comme l'obligation de disposer d'un plan de gestion et le contrôle de la durabilité. D'autres acteurs sondés craignent en revanche que l'Etat n'abolisse ces garde-fous au travers des adaptations légales à venir. Ils se positionnent plutôt du côté d'une gestion plus patrimoniale des forêts et la location des Forêts domaniales leur inspire certaines craintes. Ils souhaitent que l'Etat continue à jouer un rôle de régulation et à poser un cadre.

Le modèle du pot commun, bien qu'il ne remporte pas un franc succès, reste un objectif souhaitable aux yeux de nombreux acteurs sondés. Si les disparités entre partenaires sont trop importantes et que ceux-ci ne perçoivent pas l'avantage qu'il peut leur procurer, il est toutefois préférable de ne pas faire le « forcing ». Plusieurs avis suggèrent qu'il faut en revanche continuer d'informer et de sensibiliser les propriétaires aux avantages du pot commun, notamment lors des changements d'autorités en début de législature.

Quant aux autres mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de l'exploitation forestière, celles énoncées dans le questionnaire n'ont que peu suscité l'adhésion des sondés (cf. Fig. 13, p. 19). Les mesures d'amélioration les plus largement plébiscitées par les trois groupes

cibles sont la rationalisation technique (mécanisation) et l'abandon des travaux non rentables. Ni les soins culturaux, ni l'entretien de la desserte ne sont fondamentalement remis en question, ce qui est réjouissant pour la pérennité de la qualité de la forêt et des infrastructures. La poursuite de l'agrandissement des triages ne constitue pas non plus une option aux yeux des sondés. Dans les entretiens, plusieurs personnes ont également insisté sur la nécessité de maintenir, voire développer les financements publics pour l'économie forestière, sans quoi la filière déjà affaiblie pourrait être réellement menacée.

Autre sujet de préoccupation des sondés, qui est fréquemment revenu dans les discussions, les équipes de triage existantes sont globalement plutôt bien perçues et pas fondamentalement remises en question (malgré qu'un tiers des propriétaires sondés estime que la suppression des équipes est une mesure moyennement à très efficace pour améliorer la rentabilité de l'exploitation forestière). Leur contribution importante au maintien d'emplois et de places d'apprentissage de qualité en forêt semble plutôt bien reconnue, tout particulièrement par les gardes forestiers (cf. Fig. 9, p. 15). Il en va de même de leur utilité et de leur compétitivité, en particulier dans des domaines spécifiques comme les soins culturaux, l'entretien de la desserte ou encore l'évacuation des chablis, pour en citer les principaux (cf. Fig. 15 ss, p. 21 ss). Leur flexibilité, leur rapidité de réaction et leur connaissance du terrain sont les principaux atouts des équipes avancés par les sondés.

Toutes les personnes entendues ont exprimé une inquiétude quant à la relève dans la profession de forestier-bûcheron et certaines voient dans la suppression de l'équipe des Forêts domaniales un mauvais signal venant de l'Etat. Les sondés sont donc globalement favorables au maintien des équipes existantes mais la constitution de nouvelles équipes dans les grands triages qui n'en disposent pas aujourd'hui n'entre, à leur yeux, pas en ligne de compte pour des raisons financières.

Autre souci exprimé, l'évolution de la législation forestière cantonale qui devrait entraîner, à la suite de la suppression du personnel des Forêts domaniales, l'abolition de certaines exigences en matière d'engagement des gardes forestiers de triage, notamment en ce qui concerne la rémunération (classification salariale jusqu'à présent imposée). Il importe aux yeux de certains sondés de conserver les acquis et des conditions d'engagement attractives pour la relève.

6 Eléments à améliorer aux yeux des sondés

Les entretiens bilatéraux, mais aussi, dans une moindre mesure, le questionnaire écrit donnaient la possibilité aux sondés de faire part de ce qu'ils souhaiteraient voir amélioré dans le fonctionnement des triages. Une majorité de sondés n'a pas exprimé de critiques ni de souhaits particuliers. S'agissant des avis entendus dans les entretiens bilatéraux, le système actuel d'organisation et de fonctionnement des triages et l'encadrement assuré par l'Etat ne donnent pas lieu à de fortes critiques les remettant en question.

Ceci dit, certaines idées intéressantes et mesures d'amélioration ont tout de même été mentionnées et sont énumérées ci-après :

- **Gouvernance dans les triages :**
 - o *Simplification des organes des triages* : les deux organes, législatif et exécutif, sont superflus. Les séances de commission ne sont pas pleinement utilisées pour débattre de la conduite stratégique du triage, les membres de la commission approuvant toujours à l'unanimité et sans aucune discussion les propositions du comité. Dans le cas d'un triage, on mentionne également le fait que les membres de la commission s'intéressent à des points de détail et ne perçoivent pas correctement leur rôle ancré au niveau stratégique.
 - o *Représentation* : élargir le cercle des acteurs autorisés à représenter les membres du triage dans ses organes, l'important étant de mobiliser des

personnes motivées et dotées de leadership. On peut trouver de telles personnes ailleurs que dans les exécutifs communaux ou de bourgeoisie (par ex. Conseils généraux, commissions bourgeoises) et il serait vraiment dommage de priver les triages de bonnes « locomotives ».

- *Compétences et collaboration des partenaires* : la délégation au triage des compétences des partenaires en matière d'adjudication des travaux et de commercialisation (ancienne « 3^{ème} composante » de l'indemnisation des triages) devrait être un minimum requis en cas de fusions de triages.
 - *Forme institutionnelle et juridique* : pourquoi pas autoriser d'autres types de groupements de propriétaires, voire même reproduire la solution développée pour les Forêts domaniales, par la location des forêts à une entité tierce, contrôlée par les propriétaires concernés, par exemple une société anonyme. Cette solution présente aussi l'avantage d'une plus grande stabilité dans la conduite de la gestion forestière et la marche des affaires en général. Dans le système actuel, les options prises tant au niveau du propriétaire que du triage peuvent être complètement remises en question à chaque changement de législature, ce qui fragilise le nécessaire travail de long terme en forêt.
- **Tâches étatiques** : transférer la police forestière à un organe cantonal (surveillance environnementale d'ENV).
 - **Relations avec l'Office de l'environnement** : simplifier les démarches administratives. Les gardes forestiers de triage ont trop de rapports à fournir à l'Office de l'environnement tout au long de l'année. Des allègements ou, à tout le moins, des optimisations sont demandées (éviter des échéances dans les périodes chargées). Un garde forestier relève cependant que la mise sur pied du serveur contenant l'ensemble des documents administratifs nécessaires à l'activité des gardes forestiers de triage a grandement simplifié son travail.
 - **Financement** : au minimum maintenir et même développer les soutiens publics à l'économie forestière. L'éventuelle libéralisation des contraintes actuelles touchant aux triages forestiers ne doit pas conduire à la diminution du soutien de l'Etat aux triages (indemnités pour les tâches étatiques). Une part des taxes sur l'eau doit être réservée à l'indemnisation des propriétaires de forêt en zones de protection des eaux. Les mesures en faveur de la biodiversité ne sont pas suffisamment attractives, les forfaits doivent être clairement rehaussés.
 - **Système de rémunération des gardes forestiers de triage** : si l'abandon des contraintes légales actuelles en matière de classification salariale devait se confirmer, il faudrait saisir cette opportunité pour mettre en place une vraie politique de rémunération axée sur la motivation. Le système des annuités appliqué dans l'administration cantonale n'est pas jugé motivant.
 - **Régulation de l'Etat par la législation** : les avis divergent en la matière. Pour certains (une majorité), il est très important que l'Etat continue à encadrer les triages et à poser des garde-fous (taille des triages, obligation de faire partie d'un triage, indemnisation, etc.). Pour d'autres, moins nombreux, une certaine libéralisation de l'organisation des triages est souhaitable, ceci dans l'optique d'une gestion des forêts plus entrepreneuriale et dynamique et moins tributaire des changements d'autorités.

7 Vision sur les structures adéquates à terme

L'enquête menée auprès des acteurs des triages restructurés n'a pas véritablement permis de faire ressortir une tendance claire en matière de structure optimale souhaitée à long terme, l'important étant toutefois, comme l'ont rappelé plusieurs personnes dans les entretiens, que la structure choisie donne satisfaction à ses membres. En ce sens, une

ouverture à différents types d'organisation offrirait davantage la possibilité aux propriétaires de trouver la structure qui leur convient.

Le dernier facteur mentionné dans le précédent chapitre, soit la forte dépendance du devenir des forêts et des triages aux cycles politiques des changements de législature est cependant revenu dans plusieurs entretiens. La question du renforcement de l'autonomie des triages vis-à-vis des politiques, tout en préservant le nécessaire lien de proximité entre les triages et les propriétaires, constitue une thématique délicate qu'il faudra peut-être approfondir dans une réflexion à part.

Autre élément paraissant indiscutable, un éventuel nouvel accroissement de la charge de travail des gardes forestiers des grands triages (par ex. par un nouvel agrandissement du triage ou par la suppression d'un poste de travail) ne devrait pouvoir se faire sans une simplification significative du fonctionnement du triage. Le cas d'un grand triage comptant un seul garde forestier de triage pour 7 partenaires gérant individuellement leurs forêts constitue un exemple de cas-limite qu'il ne faudrait pas dépasser.

Même si le pot commun suscite encore passablement de réticences auprès des propriétaires, il reste un objectif idéal aux yeux de toutes les personnes entendues. Il y a donc lieu d'admettre que les efforts en vue d'encourager l'intensification de la collaboration entre propriétaires méritent d'être poursuivis mais qu'il s'agira peut-être de faire preuve de davantage de persuasion, voire d'imagination pour concevoir d'autres manières de développer cette collaboration.

8 Conclusions et recommandations

Il ressort tout d'abord de l'enquête réalisée auprès des acteurs des triages restructurés que le système actuel des triages n'est pas fondamentalement remis en question et que l'obligation faite actuellement aux propriétaires publics de faire partie d'un triage n'est pas contestée.

Les agrandissements de triages ne sont pas non plus remis en question, puisqu'ils sont plutôt perçus comme une évolution nécessaire. En revanche, la question de la satisfaction que donnent les nouvelles structures laisse une image plus mitigée. L'impression qui s'en dégage est que les réorganisations n'ont pas partout pleinement abouti et que les nouvelles structures ne sont pas encore parfaitement stabilisées et consolidées. Cela se ressent également au travers d'un certain scepticisme, d'une forme de perplexité ou encore d'une inquiétude face à l'avenir exprimés lors des entretiens.

Ces sentiments sont sans doute encore attisés par les récents changements intervenus en très peu de temps dans le paysage étatique (OPTIM-A et indemnisation des tâches étatiques, OPTIM-A et bail à ferme des Forêts domaniales en faveur de Pro Forêt SA, projet de révision de la législation forestière cantonale). Ceux-ci ont pu contribuer à brouiller les messages et à déstabiliser les acteurs des triages, comme en témoignent les interrogations entendues dans les entretiens. Un besoin d'information, d'échange d'expériences et d'émulation s'est d'ailleurs aussi assez clairement manifesté dans les entretiens. Il s'agira éventuellement d'évaluer dans quelle mesure des formations continues participatives et interactives pourraient s'avérer utiles à une clarification et une meilleure compréhension de la politique cantonale.

Le modèle de bail à ferme des Forêts domaniales fait peur à certains sondés mais également plutôt envie à d'autres. Il s'agira de savoir si on veut le laisser faire des émules ou non. Si les entités en charge de la gestion prennent davantage d'autonomie et s'éloignent des propriétaires, il s'agira d'évaluer l'utilité de conserver quelques garde-fous et, si oui, de définir lesquels. Les modèles qui pourraient être développés doivent également se soucier de prévoir une implication différente des propriétaires qui le demandent.

La convention-type adoptée par tous les triages jurassiens n'est peut-être plus suffisamment adéquate pour répondre aux besoins d'adaptation des structures aux conditions actuelles. Une plus grande marge de manœuvre est souhaitable pour aller davantage dans le sens des propriétaires. Il s'agira alors de redéfinir le rôle de régulation de l'Etat dans l'organisation future de la propriété forestière, notamment par le biais du partenariat avec les entités chargées de collaborer à l'exécution des tâches étatiques.

9 Bibliographie

RCJU, 2013 : Plan directeur cantonal des forêts. Département de l'Environnement et de l'Equipement, Delémont. 76 p.

Annexe 1 : questionnaire écrit

Enquête de l'Office de l'environnement sur l'évolution des triages forestiers dans le canton du Jura

Madame, Monsieur,

L'Office de l'environnement souhaite procéder à un sondage d'opinion portant sur l'évolution des triages forestiers du canton du Jura depuis quelques années. Il nous a confié la conduite d'une enquête auprès des principaux acteurs concernés.

Nous vous invitons à y participer en remplissant le questionnaire ci-dessous et en nous le retournant au moyen de l'enveloppe préaffranchie ci-jointe d'ici au **7 octobre 2016**.

Ce sondage est anonyme, seule la fonction que vous occupez vous est demandée. Votre avis est important et nous vous remercions d'avance de réserver un peu de votre temps à ce sondage (env. 10 minutes).

1. A quel titre / au nom de quelle instance, que vous représentez, répondez-vous à ce questionnaire ? (Veuillez cocher la case correspondante)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Commune / bourgeoisie
membre d'un triage | <input type="checkbox"/> Président-e de triage |
| <input type="checkbox"/> Garde forestier employé d'un triage | <input type="checkbox"/> Autre :
(précision souhaitée mais facultative) |

2. De manière générale, l'agrandissement des triages forestiers, tel qu'il s'est produit dans le Jura depuis quelques années (fusions et agrandissements de triages ayant débouché sur la constitution de grands triages à 1, 2 ou 3 gardes forestiers), est-il – à votre avis – une évolution favorable ?

- | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Absolument | Plutôt oui | Plutôt non | Pas du tout | Pas d'avis |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

3. A votre avis, l'agrandissement des triages a-t-il permis d'améliorer la qualité des travaux / prestations dans les domaines suivants ? (voir aussi question 4)

	Absolument	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'avis
Coupes de bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soin culturaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vente des bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien de la desserte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projets de biodiversité en forêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des pâturages boisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des forêts protectrices	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion de la fonction sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion administrative, contacts avec ENV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Police forestière et vulgarisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. A votre avis, l'agrandissement des triages a-t-il permis de diminuer les coûts des travaux / prestations dans les domaines suivants ?

	Absolument	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'avis
Coupes de bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soin culturaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vente des bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien de la desserte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projets de biodiversité en forêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des pâturages boisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des forêts protectrices	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion de la fonction sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion administrative, contacts avec ENV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Police forestière et vulgarisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Partagez-vous l'avis selon lequel l'agrandissement des triages apporte les avantages suivants ?

	Absolument d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Pas d'avis
Economies de poste de gardes forestiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintien d'une équipe de bûcherons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rationalisation des processus de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de la qualité d'exécution des travaux en forêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapidité de réaction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Professionnalisation de la conduite du triage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Economies d'échelle (volumes plus grands)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies découlant d'une collaboration plus forte entre les membres du triage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de la visibilité du triage vis-à-vis de l'extérieur (ENV et autres partenaires, clients / fournisseurs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diminution des autres frais de fonctionnement du triage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Comment qualifiez-vous la charge de travail des gardes forestiers dans les triages qui se sont agrandis ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Trop importante | <input type="checkbox"/> Pas assez importante |
| <input type="checkbox"/> Elevée | <input type="checkbox"/> Pas d'avis |
| <input type="checkbox"/> Supportable | |

7. Comment qualifiez-vous le degré de collaboration entre les gardes forestiers en général dans les triages qui disposent de 2 gardes forestiers (ou plus) ?

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Elevé | <input type="checkbox"/> Insuffisant |
| <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Pas d'avis |
| <input type="checkbox"/> Faible | |

8. Pensez-vous que le fait de disposer de 2 gardes forestiers (ou plus) au sein d'un triage soit un avantage pour les aspects suivants ?

	Absolument	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'avis
Suppléance en cas d'absence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Motivation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emulation, échange d'idées et d'expériences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation des compétences en présence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Spécialisation de certaines tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acquisition de travaux pour tiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communication interne (partenaires / autorités du triage) et externe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Pensez-vous qu'une collaboration plus poussée entre gardes forestiers au sein d'un triage et une spécialisation de ceux-ci dans les domaines suivants puissent améliorer l'efficacité de la gestion ?

	Absolument	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'avis
Coupes de bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soin culturaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vente des bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien de la desserte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projets de biodiversité en forêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des pâturages boisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des forêts protectrices	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion de la fonction sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion administrative, contacts avec ENV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Police forestière et vulgarisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>







10. Comment qualifiez-vous le degré de collaboration entre partenaires (communes / bourgeoisies, etc.) en général au sein des triages qui se sont agrandis ?

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Elevé | <input type="checkbox"/> Insuffisant |
| <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Pas d'avis |
| <input type="checkbox"/> Faible | |

11. Pensez-vous qu'une collaboration plus poussée entre les membres d'un triage dans les domaines suivants puisse améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation forestière ?

	Absolument	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'avis
Planification des coupes et autres travaux forestiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engagement des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tri et vente des bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion administrative et financière de l'exploitation forestière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des forêts protectrices	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisation et conduite du triage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. Qu'est-ce qui est le plus important pour vous ? (marquez d'une croix l'endroit de l'intervalle qui reflète au mieux votre préférence entre les deux propositions)

Maîtrise du propriétaire sur sa forêt		Collaboration avec les autres membres du triage
Gestion forestière soigneuse		Rentabilité
Exploitation traditionnelle		Mécanisation / rationalisation des interventions sylvicoles
Maintien de la qualité des peuplements		Diminution des dépenses
Satisfaction des attentes de la population		Rentabilité
Maintien de places de travail au niveau local		Rentabilité

13. Pensez-vous que les mesures suivantes soient efficaces pour améliorer la rentabilité de la gestion forestière, sans pour autant menacer la pérennité de la forêt et de ses fonctions ?

	Très efficace	Moyennement efficace	Peu efficace	Pas du tout efficace	Pas d'avis
Poursuivre l'agrandissement des triages (réduire le nombre de gardes forestiers)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Supprimer les équipes de bûcherons dans les triages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renoncer à effectuer des travaux non rentables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rationaliser les travaux forestiers (mécaniser, augmenter le volume des coupes, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diminuer les investissements dans les soins aux jeunes forêts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diminuer les investissements dans la desserte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14. De manière générale, pensez-vous que le fait de disposer d'une équipe de bûcherons dans un grand triage soit un avantage ?

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Absolument | <input type="checkbox"/> Pas du tout |
| <input type="checkbox"/> Plutôt oui | <input type="checkbox"/> Pas d'avis |
| <input type="checkbox"/> Plutôt non | |

15. Pensez-vous qu'une équipe de bûcherons au sein d'un triage puisse constituer un avantage important pour les membres du triage dans les types de travaux suivants?

	Absolument	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'avis
Coupes de bois « normales »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soin culturaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chablis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien de la desserte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projets de biodiversité en forêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des pâturages boisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des forêts protectrices	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures en faveur de la fonction sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travaux pour tiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparation et fourniture de bois de feu ou d'assortiments spéciaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous êtes parvenu-e au bout du questionnaire !

Nous vous remercions très cordialement pour l'attention que vous nous avez accordée et pour les renseignements précieux que vous nous avez fournis.

L'Office de l'environnement communiquera ultérieurement les résultats de ce sondage.



Annexe 2 : Tableau synoptique des triages forestiers actuels

Triage	Surface totale (ha)	Surface productive (ha)	Quotité (m ³)	Nb de gardes	Unité de gestion
Terridoubs	5'133	4'900	23'192	2.00	
Val Terbi	4'315	4'101	22'757	3.00	1.00
Franches-Montagnes Ouest	3'995	3'947	13'853	1.50	
Rangiers-Sorne	4'901	3'906	26'535	3.00	
Ajoie-Ouest	3'745	3'688	18'453	3.00	
Doubs-Plateau	2'523	2'441	8'952	1.00	
La Courtine	2'418	2'374	7'407	1.00	
Les Chênes	2'140	2'107	14'467	1.00	
Forêts domaniales	2'419	2'069	12'850	1.00	
La Cendre	1'725	1'524	10'152	1.00	
La Baroche	1'295	1'259	8'624	1.00	
Vorbourg	1'354	1'222	9'197	1.00	
Haut Plateau	1'003	931	4'505	1.00	
Réfouss	885	866	6'535	1.00	
Total général	37'853	35'335	187'479	21.50	1.00